





## **Dossier de demande d'autorisation d'exploiter - Renouvellement**

*(au titre des articles L512-1 et L515-1 du Code de l'Environnement)*

**Carrière d'argile de Cauchy-à-la-Tour (62)**

n°dossier : 15 11 0047  
code analytique : 100

	Nom	Fonction	Date	signature
Rédaction	Sylvain LECIGNE	Responsable Service Environnement Industriel	Février 2016	
Validation	Sylvain LECIGNE	Responsable Service Environnement Industriel	28/06/2017	

**airele nord**

ZAC du Chevalement  
Rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
Tél : 03 27 97 36 39  
Fax : 03 27 97 36 11  
Contact.nord@airele.com

**airele ouest**

251 rue Clément Ader  
Parc d'Activités le long Buisson  
27000 Évreux  
Tél : 02 32 32 53 28  
Fax : 02 32 32 99 13  
Contact.ouest@airele.com

**airele est**

Pépinière Technologique du  
Mont Bernard  
1er étage rue Dom Pérignon  
51000 Châlons-en-champagne  
Tél : 03 26 64 05 01  
Fax : 03 26 64 73 32  
Contact.est@airele.com

## TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. PRESENTATION DE WIENERBERGER .....	11
1.1 PRESENTATION DU DEMANDEUR.....	12
1.2 ACTES ADMINISTRATIFS .....	13
1.3 LOCALISATION DE LA CARRIERE ET OCCUPATION DU SOL .....	14
1.3.1 Généralités.....	14
1.3.2 Situation parcellaire de la demande.....	16
1.3.3 Cartes et plan de situation .....	24
1.4 NATURE DES DROITS DU DEMANDEUR .....	24
1.5 DOCUMENTS D'URBANISME ET SERVITUDES .....	25
1.5.1 Document d'urbanisme .....	25
1.5.2 Servitudes et obligations diverses.....	26
1.5.3 Réseaux.....	26
1.6 CARACTERISTIQUES DU GISEMENT.....	27
1.6.1 Prospections et nature du gisement .....	27
1.6.2 Répartition du gisement et Coupe géologique schématique .....	27
1.6.3 La production prévue.....	29
1.6.4 Usage des matériaux .....	29
1.7 CONDITIONS GENERALES D'EXPLOITATION .....	29
1.7.1 Accès et pistes d'exploitation .....	30
1.7.2 Les travaux de découverte .....	32
1.7.3 Mode d'exploitation, stockage et évacuation .....	32
1.7.4 Phasage de l'exploitation.....	34
1.8 EQUIPEMENTS ANNEXES .....	42
1.9 RECENSEMENT DES ACTIVITES CLASSEES.....	43
1.9.1 Tableau de classement.....	43
1.9.2 Détermination du rayon d'affichage.....	44
1.10 CAPACITES HUMAINES, TECHNIQUES ET FINANCIERES .....	45
CHAPITRE 2. ETUDE D'IMPACT .....	47
2.1 INTRODUCTION.....	48
2.2 CADRE REGLEMENTAIRE .....	48
2.3 FAUNE FLORE .....	51
2.3.1 Données bibliographiques et documentaires .....	51
2.3.2 Corridors écologiques .....	52
2.3.3 Les Zones naturelles d'intérêt reconnu .....	54
2.3.4 Diagnostic flore et faune .....	59
2.3.5 Analyse des impacts .....	78
2.3.6 Mesures prises ou prévues.....	80
2.4 PAYSAGE, PATRIMOINE ET TOURISME .....	81
2.4.1 Grand paysage.....	81
2.4.2 Paysage local .....	81
2.4.3 Perceptions du site .....	85
2.4.4 Patrimoine et tourisme .....	87

2.4.5	Mesures prises ou prévues .....	91
2.5	EAU, SOL ET SOUS-SOL .....	92
2.5.1	Etat initial du site .....	92
2.5.2	Analyse des impacts .....	119
2.5.3	Mesures prises ou prévues .....	124
2.6	L'AIR .....	143
2.6.1	Etat initial du site .....	143
2.6.2	Analyse des impacts .....	147
2.6.3	Mesures prises ou prévues .....	148
2.7	EFFETS DUS AUX EMISSIONS LUMINEUSES .....	149
2.8	EXPEDITION DES MATERIAUX .....	149
2.8.1	Les modes de transport et trafic liés à l'activité .....	149
2.8.2	Mesures prises ou prévues .....	154
2.9	LE BRUIT .....	155
2.9.1	Référentiels .....	155
2.9.2	Etat initial du site .....	155
2.9.3	Analyse des impacts .....	157
2.9.4	Mesures prévues .....	159
2.10	VIBRATIONS .....	159
2.10.1	Origine des vibrations .....	159
2.10.2	Mesures prises ou prévues .....	159
2.11	PRODUCTION ET GESTION DES DECHETS .....	160
2.11.1	Identification et gestion des déchets générés .....	160
2.11.2	Mesures prises ou prévues .....	160
2.12	ENERGIE .....	160
2.12.1	Alimentation en énergie .....	160
2.12.2	Mesures prises ou prévues .....	160
2.13	ETUDE DE SANTE .....	161
2.13.1	Généralités - Méthodologie .....	161
2.13.2	Evaluation du risque sanitaire .....	164
2.13.3	Evaluation de l'exposition .....	170
2.13.4	Caractérisation du risque d'exposition des populations .....	171
2.14	ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS .....	172
2.15	SYNTHESE DES MESURES PRISES OU PREVUES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....	173
2.16	JUSTIFICATION DU CHOIX DU PROJET .....	174
2.16.1	Justification Socio-économique et choix du site .....	174
2.16.2	Conformité au Schéma interdépartemental des Carrières du Nord - Pas-de-Calais .....	175
2.16.3	Conformité au SDAGE Artois-Picardie .....	180
2.16.4	Justification environnementale .....	180
2.17	CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION .....	182
2.17.1	Aspects juridiques .....	182
2.17.2	Principes de la remise en état .....	183
2.17.3	Plan de gestion des déchets inertes .....	187
2.17.4	Remise en place des sols .....	191
2.17.5	Nettoyage du site .....	191
2.17.6	Garanties financières .....	191
2.18	METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES IMPACTS ET DIFFICULTES RENCONTREES .....	199
2.18.1	Faune, flore et milieux naturels .....	199
2.18.2	Protocole des inventaires de terrain .....	200
2.18.3	Paysage et site .....	202

2.18.4	Patrimoine historique et culturel .....	202
2.18.5	Hydrologie, Géologie et hydrogéologie.....	202
2.18.6	Air .....	203
2.18.7	Trafic .....	203
2.18.8	Bruit.....	203
2.18.9	Vibrations .....	203
2.18.10	Etude sanitaire .....	204
2.18.11	Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.....	204
<b>CHAPITRE 3. ETUDE DE DANGERS.....</b>		<b>205</b>
3.1	CADRE REGLEMENTAIRE .....	205
3.2	DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU VOISINAGE .....	206
3.2.1	Environnement proche du site .....	206
3.2.2	Risques naturels .....	206
3.3	IDENTIFICATION DES DANGERS .....	212
3.3.1	Analyse des incidents et accidents passés .....	212
3.3.2	Accidentologie interne .....	213
3.4	POSITIONNEMENT DES ACCIDENTS POTENTIELS SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LES PERSONNES A L'EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT.....	218
3.5	METHODES ET MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT .....	219
3.5.1	Information et formation du personnel .....	219
3.5.2	Méthode et moyens d'intervention .....	220
3.5.3	Moyens d'intervention extérieurs .....	222
3.5.4	Gestion des épandages accidentels .....	222
3.5.5	Gestion des eaux d'extinction d'incendie .....	222
<b>CHAPITRE 4. BIBLIOGRAPHIE .....</b>		<b>223</b>
<b>CHAPITRE 5. ANNEXES .....</b>		<b>225</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Carte de Localisation du site et rayon d'affichage .....	14
Figure 2.	Emprise des parcelles faisant l'objet de la demande d'abandon partiel .....	16
Figure 3.	Carte de zonage du POS de Cauchy-à-la-Tour .....	25
Figure 4.	Circulation des camions et évacuation des matériaux .....	30
Figure 5.	Phasage générale d'exploitation .....	35
Figure 6.	Plan d'exploitation de la phase 1 .....	35
Figure 7.	Plan d'exploitation de la phase 2 .....	35
Figure 8.	Plan d'exploitation de la phase 3 .....	35
Figure 9.	Plan d'exploitation de la phase 4 .....	35
Figure 10.	Situation du projet dans le grand paysage .....	82
Figure 11.	Carte des perceptions du site d'étude .....	86
Figure 12.	Patrimoine .....	88
Figure 13.	Hauteur moyenne des précipitations (mm) - station de Saulty (62) .....	93
Figure 14.	Périmètre du SAGE de la Lys .....	94
Figure 15.	Formations géologiques au droit du sondage 00184X0052/P .....	98
Figure 16.	Formations géologiques au droit du sondage 00184X0134/F1 .....	99
Figure 17.	Objectifs d'état chimique des masses d'eau souterraine .....	103
Figure 18.	Objectifs d'état quantitatif des eaux souterraines .....	104
Figure 19.	Carte des bassins versants en Artois Picardie .....	109
Figure 21.	Carte du risque remontée de nappes .....	117
Figure 22.	Rose des vents - Station de Saulty (1989 à 2001) .....	143
Figure 23.	Circulation des camions et évacuation des matériaux .....	150
Figure 24.	Plan localisant les points de mesures acoustiques .....	156
Figure 25.	Schéma de remise en état .....	183
Figure 26.	Garanties financières : 1 <sup>ère</sup> période quinquennale .....	193
Figure 27.	Garanties financières : 2 <sup>ème</sup> période quinquennale .....	193

Figure 28.	Garanties financières : 3 <sup>ème</sup> période quinquennale.....	193
Figure 29.	Garanties financières : 4 <sup>ème</sup> période quinquennale.....	193
Figure 30.	Garanties financières : 5 <sup>ème</sup> période (1 an).....	193
Figure 31.	Niveau kéraunique (Nk) en France. ....	206
Figure 32.	Densité de fourdroiement (Ng) en France par département.....	207
Figure 33.	Zonage sismique de la France.....	208
Figure 34.	Carte de mouvements de terrains recensés dans le secteur d'étude .....	209
Figure 35.	Carte des carrières souterraines et autres cavités souterraines à proximité du site .	210
Figure 36.	Localisation des cavités souterraines présentes sur la commune de Cauchy-à-la-Tour. ... .....	210
Figure 37.	Extrait de la carte de l'aléa retrait/gonflement des argiles centrée sur le site d'étude . .....	211
Figure 38.	Localisation des hydrants.....	221

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 -	Identité du demandeur & Localisation de la société WIENERBERGER .....	12
Tableau 2 -	Liste des actes administratifs relatifs au site. ....	13
Tableau 3 -	Distance aux villes et villages les plus proches (distance des limites de la carrière au centre de village). ....	14
Tableau 4 -	Etat parcellaire .....	17
Tableau 5 -	Etat parcellaire .....	23
Tableau 6 -	Données chiffrées de la production. ....	29
Tableau 7 -	Données d'exploitation par phase. ....	34
Tableau 8 -	Description des autres installations fixes .....	42
Tableau 9 -	Tableaux des installations classées au titre des ICPE. ....	43
Tableau 10 -	Evolution des effectifs de la société (Groupe) .....	45
Tableau 11 -	Evolution du chiffre d'affaire de la société .....	45
Tableau 12 -	Liste des zones naturelles d'intérêt reconnu dans le secteur d'étude. ....	54
Tableau 13 -	Flore observée .....	65
Tableau 14 -	Mammifères observés .....	74
Tableau 15 -	Amphibiens et reptiles. ....	74
Tableau 16 -	Insectes inventoriés .....	75
Tableau 17 -	Habitats visés par la remise en état .....	80
Tableau 18 -	Hauteur moyenne de précipitations (en mm) - Station de Saulty. ....	92
Tableau 19 -	Caractéristiques du SAGE de la Lys .....	95
Tableau 20 -	Les caractéristiques principales des sondages BRGM étudiés. ....	97
Tableau 21 -	Synthèse de la qualité des eaux souterraines dans le secteur d'étude .....	105
Tableau 22 -	Localisation des captages AEP actifs dans le secteur d'étude .....	106
Tableau 23 -	Synthèse de la qualité des eaux souterraines dans le secteur d'étude .....	114
Tableau 24 -	Plan de prévention des risques naturels .....	116
Tableau 25 -	Inventaire des arrêtés de catastrophe naturelle liés aux inondations pris pour la commune de Cauchy-à-la-Tour. ....	116



Tableau 26 -	Compatibilité du site par rapport aux dispositions du SDAGE du bassin Artois-Picardie .....	140
Tableau 27 -	Compatibilité du site par rapport aux dispositions du SAGE de la Lys .....	142
Tableau 28 -	Valeurs réglementaires issues du code de l'environnement .....	145
Tableau 29 -	Niveau d'information et d'alerte .....	145
Tableau 30 -	Suivi de la qualité de l'air - Valeurs annuelles mesurées ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) - Station de Béthune .....	146
Tableau 31 -	Résultats des comptages routiers à proximité du site d'étude.....	152
Tableau 32 -	Impact de l'exploitation sur le trafic routier .....	153
Tableau 33 -	Niveau de bruit résiduel .....	157
Tableau 34 -	Evaluation réglementaire pour chaque point situé en limite de propriété.....	158
Tableau 35 -	Evaluation réglementaire pour chaque point situé en ZER .....	158
Tableau 36 -	Recensement des installations industrielles en fonctionnement dans le secteur d'étude .....	164
Tableau 37 -	Recensement des habitations proches du site .....	165
Tableau 38 -	Etablissements dits sensibles dans le secteur d'étude .....	166
Tableau 39 -	Synthèse des mesures prévues en matière d'environnement et de sécurité.....	173
Tableau 40 -	Situation du projet au regard des recommandations en matière de remise en état ... ..	178
Tableau 41 -	Situation du projet au regard des recommandations en matière d'ouverture et d'extension de carrière .....	178
Tableau 42 -	Situation du projet au regard des recommandations en matière de réduction des nuisances aux riverains et à l'environnement .....	180
Tableau 43 -	Besoin moyen par phase pour le remblaiement. ....	186
Tableau 44 -	Plan de gestion des déchets inertes .....	189
Tableau 45 -	Liste des matériaux inertes extérieurs sollicitée pour le remblaiement .....	190
Tableau 46 -	Calcul du montant des garanties financières.....	193
Tableau 47 -	Cadrage des périmètres d'études.....	199
Tableau 48 -	Calendrier et nature des inventaires de terrain .....	201
Tableau 49 -	Probabilité d'occurrence des accidents.....	218



## LETTRE DE DEMANDE

### PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Direction départementale des territoires et de la mer  
100, avenue Winston Churchill  
CS 10007 - 62022 ARRAS

#### *A l'attention de Madame La Préfète*

**Objet :** Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière d'argile

**Réf. :** Articles L512-1, L515-1, R512-2 à 6, R512-8 et 9 du Code de l'Environnement

Madame la Préfète,

Je soussigné, Francis LAGIER, de nationalité française, agissant en qualité de Président de la S.A.S. WIENERBERGER dont le siège social est situé 8 rue du Canal 67204 ACHENHEIM, sollicite le **renouvellement de l'autorisation** d'exploiter notre carrière d'argile sur les terrains situés sur le territoire de la commune de Cauchy-à-la-Tour (Rubrique 2510-1 de la nomenclature). Le dossier tient également lieu de **demande d'abandon partiel** pour plusieurs parcelles précédemment autorisées (Cf § 1.3.2).

La société S.A.S. WIENERBERGER est déjà autorisée par arrêtés préfectoraux en date du 23 juillet 1973, 25 janvier 1978, 19 avril 1983, 28 octobre 1987, 12 février 1988 et 8 août 2001.

L'autorisation est sollicitée pour une durée de 20 années (préparation, découverte, exploitation et remise en état) supplémentaires selon le schéma suivant :

Objet	Commune	Superficie (m <sup>2</sup> )
Renouvellement	Cauchy-à-la-Tour	38 506
Abandon partiel	Cauchy-à-la-Tour	29 864

Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation de la demande d'autorisation unique rendue possible par l'ordonnance n° n° 2014-355 du 20 mars 2014 (*relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement*) modifiée par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 (et notamment son article 103 (V)).

Le volume de matériaux bruts à extraire est estimé à environ 120 000 m<sup>3</sup> soit environ 240 000 t.

La surface parcellaire totale de la demande est de 3 ha 85 a 06 ca pour une surface exploitable de 2 ha 66 a 62 ca.

Je vous serais obligé de bien vouloir trouver ci-après les renseignements demandés selon les articles du Code de l'Environnement cités en référence ainsi que les annexes prévues au titre des demandes d'autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément à l'article R512-6 alinéa 3 du code de l'environnement par commodité d'utilisation, tenant compte de l'emprise du projet, une dérogation est sollicitée pour utiliser une échelle plus réduite que le 1/200 pour le plan d'ensemble.

Je vous prie, Madame la Préfète, de croire en l'expression de ma haute considération.

Fait à Cauchy-à-la-Tour, le 10 novembre 2016.

Francis LAGIER  
Président



# CHAPITRE 1. PRESENTATION DE WIENERBERGER

Ce premier chapitre vise à décrire succinctement les activités et installations présentes sur site pour une meilleure compréhension des études d'impact et de dangers.

Il reprend par ailleurs le recensement des activités selon la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

## 1.1 PRESENTATION DU DEMANDEUR

Nom de la société	<b>WIENERBERGER</b>
Forme juridique _ Capital	Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) _ 75 000 000 €
Siège social	8, rue du Canal - Achenheim - 67087 STRASBOURG Cedex 2 ☎ 03 90 29 30 55
SIREN	548 500 982
Code APE	2332Z
N° SIRET	548 500 982 001 76
Site d'exploitation	Rue de Calonne, Lieu-dit « La Campagne » 62 260 CAUCHY-À-LA-TOUR
Horaires	7h00 ⇔ 18h00
Rythme de travail	Du lundi au vendredi Environ 50 j par an (extraction par campagnes, environ 5 campagnes / an)
Effectif maximum pouvant être présent sur le site	Production = 3 personnes (hors travaux de découverte et hors intervention entreprises extérieures)
Demandeur :	M. Francis LAGIER – Président
Affaire suivie par :	M. Constant MEYER – Directeur technique ☎ 03 90 64 64 74 – 06 07 77 50 15

Tableau 1 - Identité du demandeur & Localisation de la société WIENERBERGER



Annexe 2 : Extrait du registre du commerce et des sociétés

## 1.2 ACTES ADMINISTRATIFS

WIENERBERGER dispose déjà d'une autorisation préfectorale pour l'exploitation de la carrière à ciel ouvert d'argile sur le territoire de la commune de CAUCHY-À-LA-TOUR. Les textes régissant l'exploitation du site de la carrière actuelle sont les suivants :

Texte	N°	Date	COMMENTAIRES
Arrêté préfectoral	-	23-07-73	Date limite d'achèvement des travaux de remise en état : 23-07-08
Arrêté préfectoral	-	25-01-78	⇒ Autorisant la SA QUIENOT-CREPIN et Cie à exploiter, à ciel ouvert, une carrière d'argile sur le territoire des communes de Cauchy-à-la-Tour et Calonne-Ricouart et abrogeant l'arrêté préfectoral du 19-12-72 Date limite d'achèvement des travaux de remise en état : 25-01-09
Arrêté préfectoral	-	19-04-83	/
Arrêté préfectoral	-	28-10-87	⇒ Autorisant la SARL Briqueterie QUIENOT à étendre l'exploitation de la carrière à ciel ouvert d'argile sur le territoire de la commune de Cauchy-à-la-Tour Date limite d'achèvement des travaux de remise en état : 28-10-18
Arrêté préfectoral	-	12-02-88	/
Arrêté préfectoral complémentaire	-	08-08-01	⇒ Garanties financières
Récépissé préfectoral	-	28-2-07	⇒ Changement de dénomination sociale de la société WINERBERGER France, qui devient WIENERBERGER SAS

Tableau 2 - Liste des actes administratifs relatifs au site.

Dans le cadre de la pérennité de ses activités, WIENERBERGER sollicite le renouvellement de l'autorisation qui permettra de maintenir l'approvisionnement de la briqueterie de Flines-lez-Râches tout en évitant l'ouverture d'un site nouveau.

## 1.3 LOCALISATION DE LA CARRIERE ET OCCUPATION DU SOL

### 1.3.1 GÉNÉRALITÉS

Les terrains sollicités par la présente demande sont localisés dans le **département du Pas-de-Calais**, sur le territoire de la **commune de CAUCHY-À-LA-TOUR**.

La commune de Cauchy-à-la-Tour se situe globalement à :

15 km au nord-est de Saint-Pol-sur-Ternoise,

13 km à l'ouest – sud-ouest de Béthune.

Distance	Situation par rapport à la carrière	Localités
≈ 900 m	Nord	Cauchy-à-la-Tour
≈ 1 700 m	Nord-Est	Auchel
≈ 2 700 m	Sud-Est	Calonne-Ricouart
≈ 2 800 m	Sud	Camblain-Châtelain
≈ 4 450 m	Sud-Ouest	Pernes
≈ 1 500 m	Ouest	Floringhem

Tableau 3 - Distance aux villes et villages les plus proches (distance des limites de la carrière au centre de village).



Carte de Localisation du site et rayon d'affichage (1/50 000)

Les habitations les plus proches du site sont présentées au paragraphe 2.13.2.

Figure 1. Carte de Localisation du site et rayon d'affichage






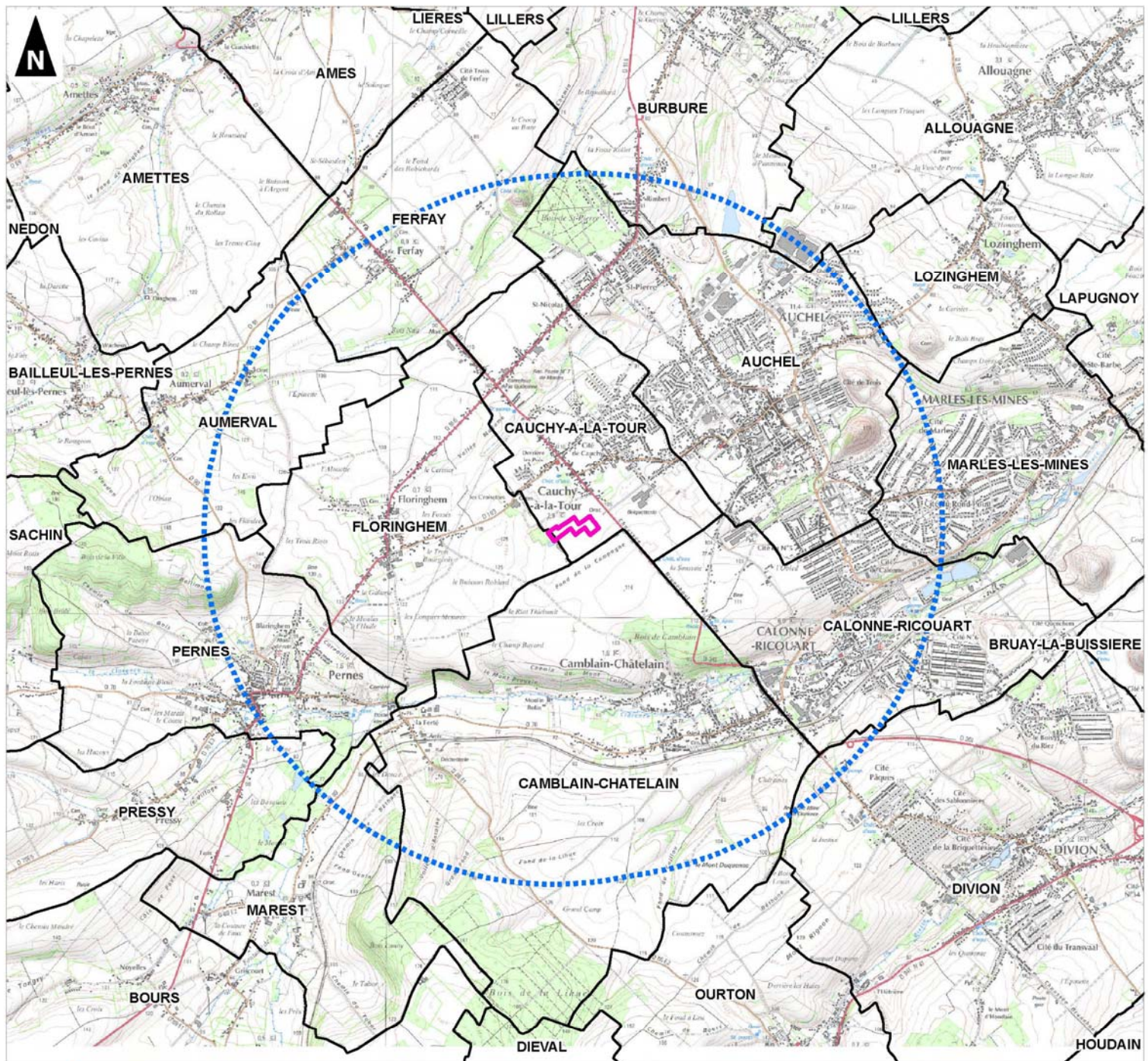
# WIENERBERGER - Carrière de CAUCHY

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

## Localisation du site et du rayon d'affichage



-  Site d'étude
-  Rayon d'affichage (3 km)
-  Limites communales



**1:50 000**

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2016  
Source de fond de carte : IGN Scan 25 et Scan 1000  
Sources de données : IGN BD Carto - AIRELE, 2016



## 1.3.2 SITUATION PARCELLAIRE DE LA DEMANDE

Cette demande de renouvellement concerne au total 8 parcelles de la section cadastrale AE du territoire de Cauchy-à-la-Tour (périmètre en rouge sur la figure 2 ci-dessous). Elle reprend l'ensemble des parcelles précédemment autorisées (Cf § 1.2) à l'exception des parcelles AE 53 à 59.

**Le présent dossier tient donc lieu de dossier d'abandon partiel d'activité pour ces mêmes parcelles.**

### 1.3.2.1 DEMANDE D'ABANDON PARTIEL

Les parcelles concernées par la demande sont repérées par le périmètre en vert sur la figure 2 ci-dessous. Voir aussi le plan d'ensemble en annexe 1.



Annexe 1, plan 2 : Plan d'ensemble du site

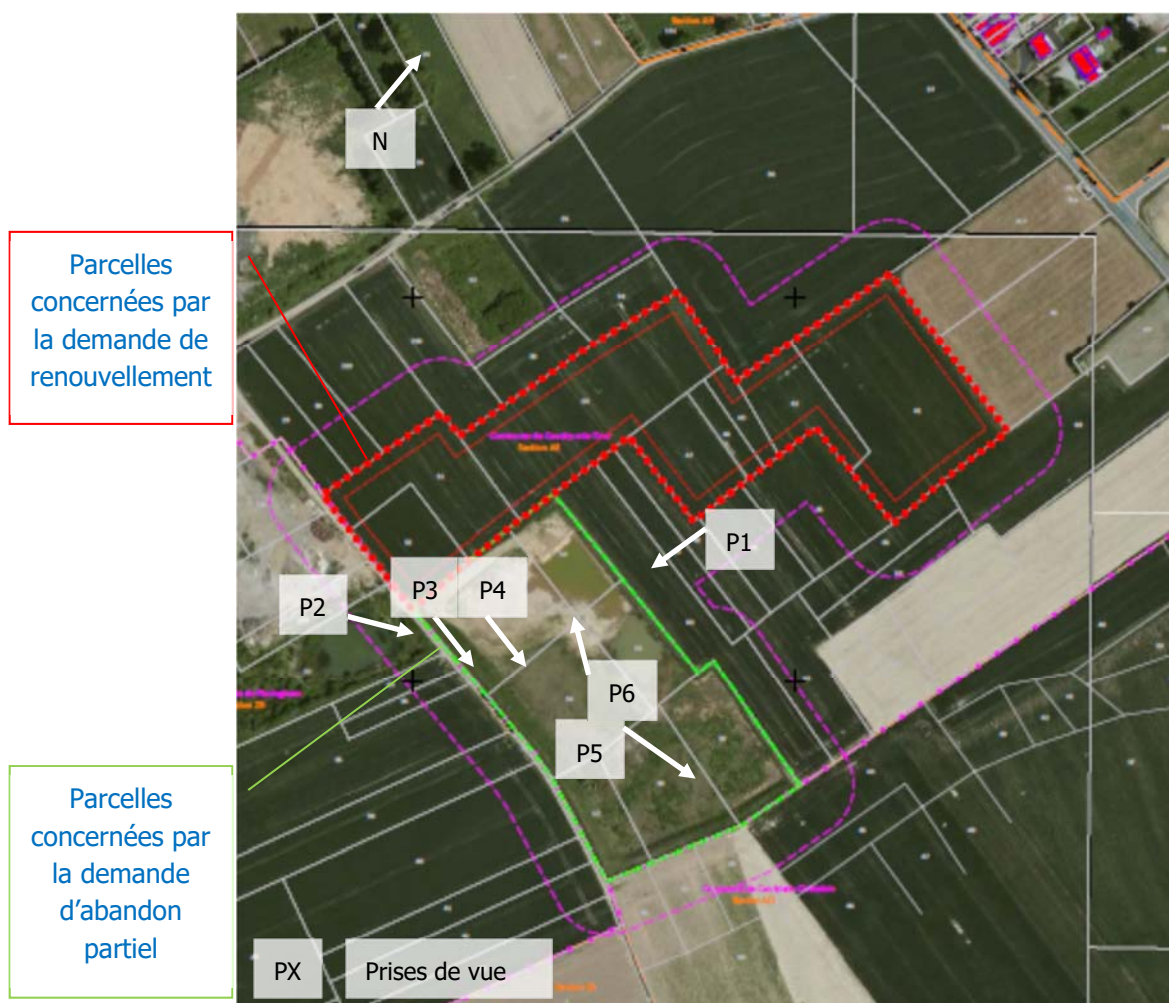


Figure 2. Emprise des parcelles faisant l'objet de la demande d'abandon partiel

Les parcelles cadastrales qui concernent la demande d'abandon partiel sont les suivantes :

Parcelle			Superficie (m <sup>2</sup> )	
Section	N° de parcelle	Propriétaire	Cadastrale totale	De la demande
AE	53	AVP	5 990	5 990
AE	54	AVP	2 728	2 728
AE	55	AVP	3 008	3 008
AE	56	AVP	5 951	5 951
AE	57	M. Huchette	2 788	2 788
AE	58	AVP	4 864	4 864
AE	59	AVP	4 535	4 535
<b>Total (m<sup>2</sup>)</b>	-	-	<b>29 864</b>	<b>29 864</b>

Tableau 4 - Etat parcellaire

Ces parcelles qui faisaient parties du périmètre de la demande d'autorisation d'extension accordée par l'arrêté préfectoral du 28 octobre 1987 ont été exploitées. WIENERBERGER demande à déroger partiellement aux conditions de remise en état définies à l'article 3 de ce même arrêté qui prévoit une remise en culture sur la totalité de la surface après un talutage des fronts de taille à 30° maximum.

En effet, le diagnostic écologique réalisé dans le cadre de la présente demande a mis en évidence des enjeux liés à la présence de plusieurs espèces protégées d'amphibiens (Cf § 2.3.4 et suivants). Par conséquent, WIENERBERGER propose de conserver en l'état les habitats favorables à ces espèces sur la totalité des parcelles 53 à 56 et les parcelles 57 à 59 selon le schéma ci-après. Ces mêmes parcelles auront vocation à être restituées à l'agriculture conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 1987. Ce secteur fera l'objet d'un régalage de terre végétale en fond de carrière et sur les pentes (front de taillé à 30° maximum). Par ailleurs, une saulaie riveraine (Habitat Corine Biotope 44.1) est concernée par ce réaménagement, il conviendra donc de replanter une partie de ce massif végétal sur les parcelles non impactées.

La remise en état sera achevée après l'été et avant la fin de l'automne 2017.

La cote du TN se situe globalement entre 107m NGF au nord-ouest et 109 m NGF au sud-est. La cote de fond de fouille la plus basse se situe à 103,5 m NGF sur la partie centrale et à environ 104,5 m NGF au sud-est. La profondeur d'exploitation qui doit être comprise entre 2 et 5 m d'après l'article 2.4 de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 1987 est respectée.

Les photos ci-après présentent l'état des parcelles et les habitats propices au développement de plusieurs espèces d'amphibiens.



Photographie 1. Vue aérienne sur les parcelles concernées par la demande d'abandon partiel



Photographie 2. Vue sur les parcelles concernées par la demande d'abandon partiel depuis le chemin d'exploitation



Photographie 3. Vue sur le chemin d'exploitation à droite et les parcelles 53 à 57



Photographie 4. Vue sur la parcelle 53 au premier plan bordée par le front de taille



Photographie 5. Vue sur le front de taille du secteur sud est



Photographie 6. Vue sur le secteur nord

**Des secteurs en eau ont favorisé l'apparition de plusieurs espèces d'amphibiens et notamment du Crapaud calamite et du Pélodyte ponctué. WIENERBERGER prévoit, dans le schéma d'exploitation des parcelles situées au nord et à l'est (Cf § 1.7), de conserver les fronts de taille talutés à 30° et une bande de retrait de 10m afin de favoriser le maintien des espèces présentes.**



Page suivante : Schéma de remise en état des parcelles faisant l'objet de la demande d'abandon partiel

---



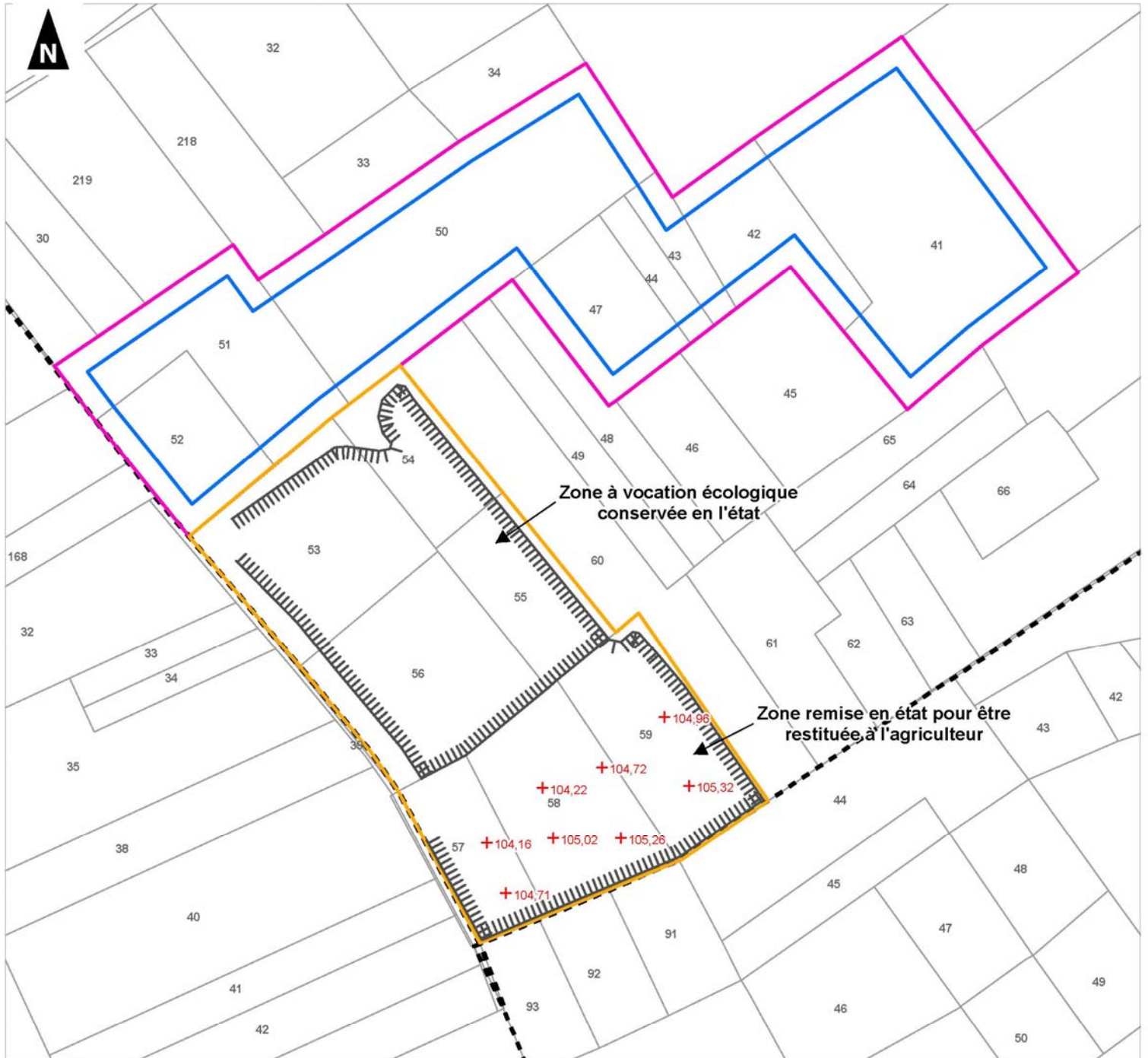
Annexe 2 : Accord des propriétaires sur le schéma de remise en état des parcelles faisant l'objet de la demande d'abandon partiel

---

**Remise en état des parcelles faisant l'objet de la demande d'abandon partiel**



-  Périmètre d'autorisation
-  Périmètre d'extraction
-  Périmètre d'abandon
-  Limite de parcelle
-  Limite de commune
-  Talus
-  Point coté





### 1.3.2.2 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

L'ensemble présente une occupation des sols aux contours relativement simples avec une emprise constituée uniquement de parcelles agricoles.

La surface parcellaire ne sera exploitée qu'en partie, puisqu'il faut soustraire à celle-ci les bandes réglementaires de protection (soit 10 m) auxquelles WIENERBERGER souhaite ajouter une bande de retrait de 10 m vis-à-vis des parcelles faisant l'objet de la demande d'abandon partiel, tel que décrit au paragraphe précédent (§ 1.3.2.1).

Les parcelles cadastrales qui concernent la demande sont les suivantes :

Parcellaire			Occupation du sol	Superficie (m <sup>2</sup> )		
Section	N° de parcelle	Propriétaire		Cadastrale totale	De la demande	Incluse dans le périmètre d'extraction
AE	41	AVP	Culture	11 106	11 106	7 935
AE	42			3 224	3 224	2 031
AE	43			1 045	1 045	687
AE	44			936	936	795
AE	47			3 208	3 208	2 150
AE	50			10 627	10 627	7 471
AE	51			5 219	5 219	3 465
AE	52			3 141	3 141	2 129
<b>Total (m<sup>2</sup>)</b>				<b>38 506</b>	<b>38 506</b>	<b>26 662</b>

Tableau 5 - Etat parcellaire

### 1.3.3 CARTES ET PLAN DE SITUATION

Les cartes de localisation et plans descriptifs de l'installation, joints<sup>1</sup> à ce dossier sont :

<sup>1</sup> : Article R512-6 du Code de l'Environnement

- ⇒ Une carte de localisation au 1/50 000, carte placée en tête du présent paragraphe 1.2 ; le rayon d'affichage est de 3 km ;



Paragraphe 1.3.1 : Localisation du site et rayon d'affichage (1/50 000)

- ⇒ Un plan des abords de l'installation, avec l'affectation des constructions, voiries, canaux, cours d'eau, etc. dans un rayon de 300 mètres autour des limites parcellaires :



Annexe 1, plan 1 : Plan des abords du site

- ⇒ Un plan d'ensemble de l'installation<sup>1</sup> mentionnant jusqu'à un minimum de 35 mètres des installations :
- l'affectation des constructions et terrains avoisinants, les infrastructures et équipements, y compris la voie d'accès ;
  - le tracé des réseaux enterrés.

<sup>1</sup> : Conformément à l'article R512-6-3° du Code de l'Environnement – Partie réglementaire – Livre V et par commodité, tenant compte de l'emprise du site, nous sollicitons une dérogation pour l'élaboration d'un plan à une échelle plus réduite que le plan d'ensemble au 1/200.



Annexe 1, plan 2 : Plan d'ensemble de l'installation

## 1.4 NATURE DES DROITS DU DEMANDEUR

Le projet de demande d'autorisation d'extension de carrière est situé sur le territoire de la commune de Cauchy-à-la-Tour.

WIENERBERGER détient la maîtrise foncière du site soit en tant que propriétaire (Cf tableau 3).



Annexe 3 : Attestation de maîtrise foncière.

## 1.5 DOCUMENTS D'URBANISME ET SERVITUDES

### 1.5.1 DOCUMENT D'URBANISME

La mairie de Cauchy-à-la-Tour disposait historiquement d'un POS autorisant l'activité d'extraction sur l'emprise des parcelles de la carrière WIENERBERGER (zone 20NC). Ce POS a depuis été transformé en PLU qui est devenu exécutoire le 25 juillet 2014. Celui-ci a été annulé dans son intégralité par le Tribunal Administratif en date du 27 décembre 2016. Le POS de la commune est donc de nouveau en vigueur à compter du 27 décembre 2016. La vocation principale de la zone 20NC relative au périmètre d'emprise de la demande est la suivante « Il s'agit d'une zone naturelle située à Calonne-Ricouart et Cauchy-à-la-Tour, réservée à l'exploitation de carrières (d'argile, de calcaire, etc ... ) tout en prévoyant la réutilisation de ces terrains après exploitation ... ».



Annexe 2 : Courrier de la mairie de Cauchy-à-la-Tour (5-4-17) faisant état de l'annulation du PLU et du retour au POS, rendant compatible l'activité actuelle de la carrière et règlement de la zone 20NC.

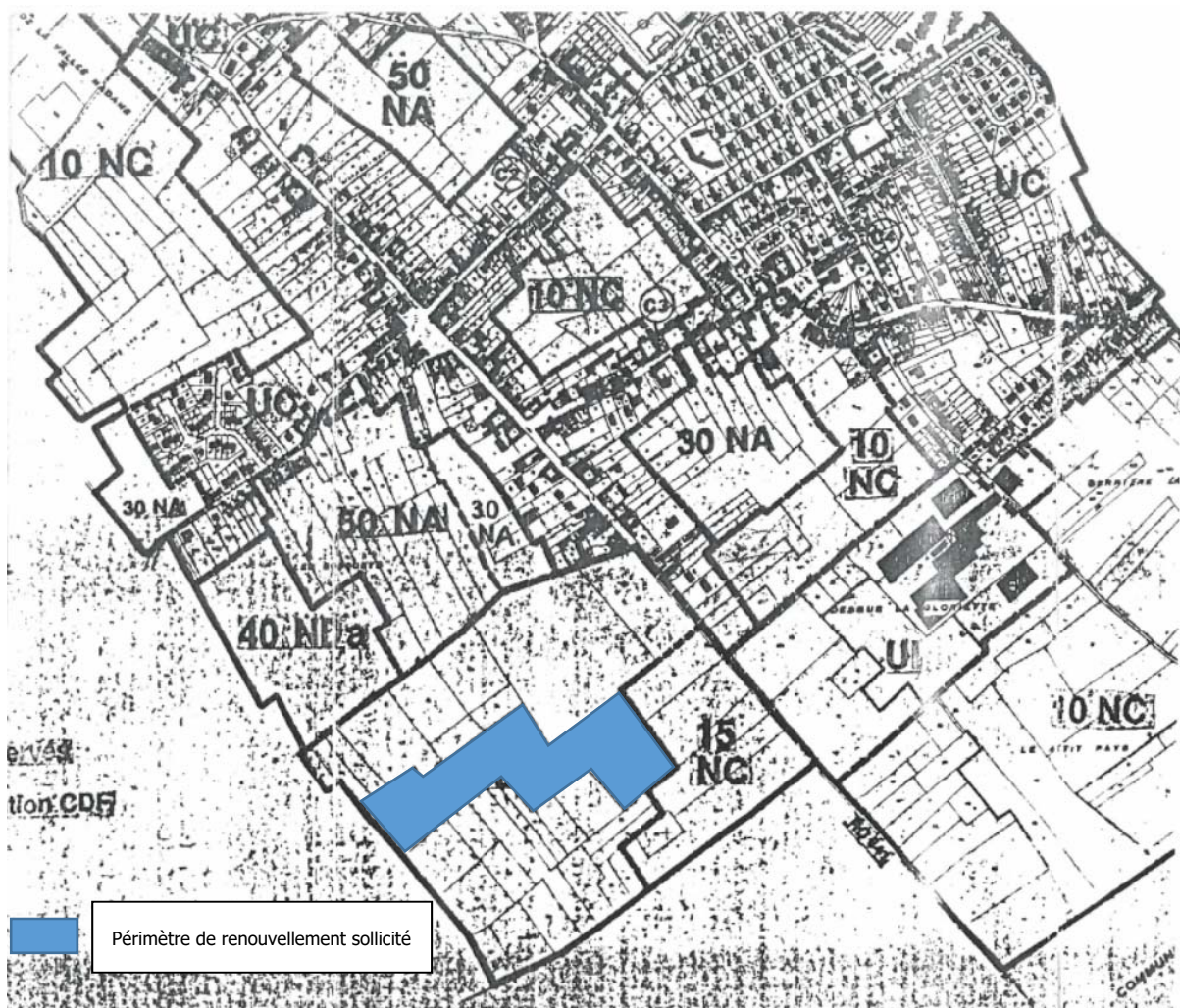


Figure 3. Carte de zonage du POS de Cauchy-à-la-Tour

## Synthèse

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Cauchy-à-la-Tour est compatible avec l'activité de la carrière.

## 1.5.2 SERVITUDES ET OBLIGATIONS DIVERSES

## 1.5.3 RÉSEAUX



Carte de localisation des réseaux.

### 1.5.3.1 RÉSEAU FERROVIAIRE

Une ligne ferroviaire passe à environ 1.7 km au sud du site. Il s'agit de la ligne Lille – Saint-Pol-sur-Ternoise qui dessert notamment les villes d'Arras et de Béthune.

La gare la plus proche du site est la gare de Calonne-Ricouart, elle est située à 3km du site et est desservie par les trains TER Nord-Pas-de-Calais.

### 1.5.3.2 RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

L'exploitant de réseaux de distribution d'électricité ERDF est présent sur la commune de Cauchy-à-la-Tour.

Un réseau HTA aérien, exploité par ERDF, passe à environ 140 m au nord-est du site d'étude.

L'exploitation n'aura pas d'incidence sur ce réseau.

### 1.5.3.3 RÉSEAUX DE TELECOMMUNICATION

Aucun exploitant de réseaux de télécommunication n'est présent sur la commune de Cauchy-à-la-Tour.

### 1.5.3.4 RÉSEAUX D'EAU ET DE GAZ

Le réseau d'eau potable ainsi que le réseau d'assainissement passent à 150 m au nord-est du site d'étude. Il est à noter que le réseau d'assainissement est de type séparatif.

Aucun réseau de gaz n'est présent à proximité du site.

## 1.6 CARACTERISTIQUES DU GISEMENT

### 1.6.1 PROSPECTIONS ET NATURE DU GISEMENT

La carrière est située sur les **plateaux limoneux** du pléistocène. Le gisement concerné est composé par des limons **du quaternaire** qui constituent la « terre à briques » de couleur brune correspondant à la partie décalcifiée des **argiles**. Lorsqu'elles sont pures, elles sont exploitées pour la fabrication de briques. Elles occupent de grandes surfaces et leur épaisseur peut atteindre plusieurs mètres.

La reconnaissance du gisement se base sur l'expérience acquise par WIENERBERGER sur l'emprise de la carrière actuelle afin de mesurer l'importance des couches de couverture et de gisement.

### 1.6.2 RÉPARTITION DU GISEMENT ET COUPE GÉOLOGIQUE SCHEMATIQUE

Globalement, le gisement est homogène sur l'ensemble des parcelles.

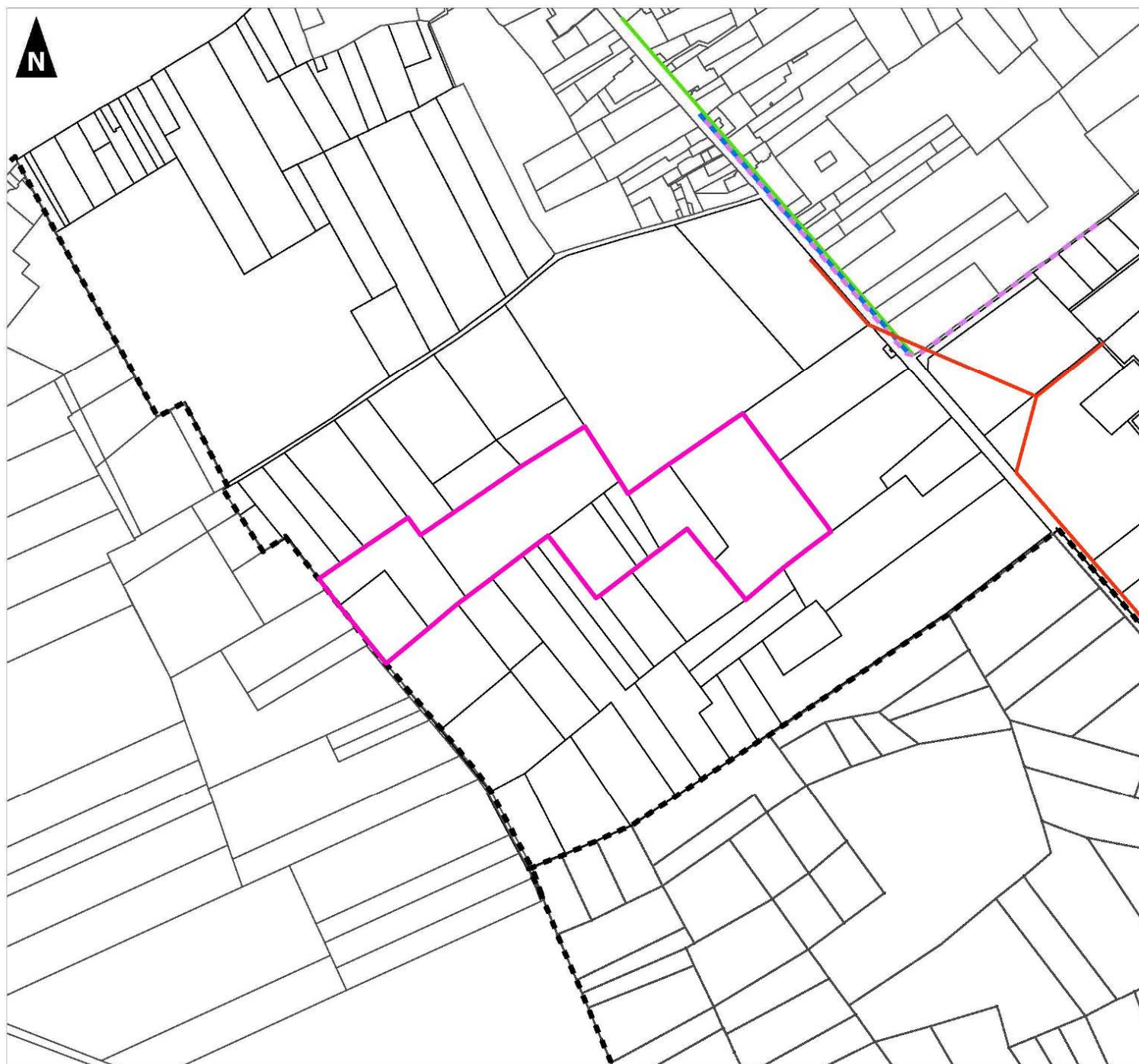
Comme décrit au paragraphe précédent, l'expérience acquise par WIENERBERGER sur le secteur et les données géologiques disponibles ont permis de déterminer de haut en bas les épaisseurs moyennes suivantes :

- 0,4 m pour la terre végétale (stockée en merlons – hauteur maxi = 2 m - sur la périphérie puis réutilisée pour la remise en état)
- 0.45 m de stérile (directement redéposé en fond de carreau avant dépôt des matériaux inertes)
- Argile du quaternaire : **cote de fond = jusqu'à 100 NGF** ; tenant compte d'un TN situé entre 107 m NGF (parcelles AE 51 et 52) et 105 m NGF (parcelle AE 41). **La profondeur maximale sera de 5m.**

**Localisation des réseaux**



- |  |  |  |
|--|--|--|
|  Site d'étude        | <b>Réseau électrique :</b>   | <b>Eau :</b>   |
|  Parcelle cadastrale |  Réseau HT aérien |  Eau potable    |
|  Limite communale    |  Eclairage public |  Assainissement |



### 1.6.3 LA PRODUCTION PRÉVUE

Elle vise à couvrir les besoins en certaines qualités d'argile de la briqueterie WIENERBERGER de Flines-lez-Râches :

Caractéristiques	Données	Précisions
Volume de la découverte (Terre végétale) (m <sup>3</sup> )	≈ 10 700	
Volume de la découverte (stériles) (m <sup>3</sup> )	≈ 12 000	Environ 10% du gisement
<b>Volume total exploitable matériaux (m<sup>3</sup>)</b>	≈ <b>97 000</b>	Densité des matériaux bruts : 2
Volume total exploitable matériaux (t)	≈ 195 000	
<b>Durée d'exploitation (an)</b>	<b>21</b>	dont 1 an pour finaliser les travaux de remblaiement et de remise en état
<b>Production moyenne annuelle</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• T / an</li> <li>• m<sup>3</sup> / an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>10 000</b></li> <li>• 5 000</li> </ul>	
<b>Production maximale annuelle</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• T / an</li> <li>• m<sup>3</sup> / an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>16 000</b></li> <li>• 8 000</li> </ul>	

Tableau 6 - Données chiffrées de la production.

### 1.6.4 USAGE DES MATÉRIAUX

Les matériaux extraits seront principalement destinés à maintenir l'approvisionnement en matière première du site de production WIENERBERGER de Flines-lez-Râches, pour la fabrication de briques.

Ils permettront également de répondre à des besoins locaux pour des applications diverses comme la réalisation de batardeaux, d'épaulement, d'étangs ou encore de barrières passives en vue de constituer l'étanchéité de centres de stockage de déchets.

## 1.7 CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

L'exploitation sera conduite sous la surveillance directe du Chef de Carrière ayant connaissance de la conduite de l'installation et des dangers et inconvénients associés. Le Chef de Carrière sera sous l'autorité du Directeur technique.

## 1.7.1 ACCÈS ET PISTES D'EXPLOITATION

L'accès au site se fera par la chaussée Brunehaut (RD341) (en provenance d'Houdain de manière à éviter le centre de Cauchy-à-la-Tour) puis par le chemin de Pernes et enfin en empruntant un chemin d'exploitation longeant par l'ouest la parcelle AE 52 faisant partie de l'emprise du projet. Sur l'emprise des parcelles du projet, les pistes seront aménagées (largeur suffisante : 10m) pour permettre le croisement des camions et une bonne visibilité.

Aucun transport ne transitera par le centre de Cauchy-à-la-Tour.

Sur les parcelles du projet, le matériau brut extrait sera chargé directement par la pelle en camions pour être évacué. La circulation interne sera organisée de façon rationnelle au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation. Elle permettra d'assurer la sécurité des véhicules circulant à l'intérieur de la carrière.

Figure 4. Circulation des camions et évacuation des matériaux



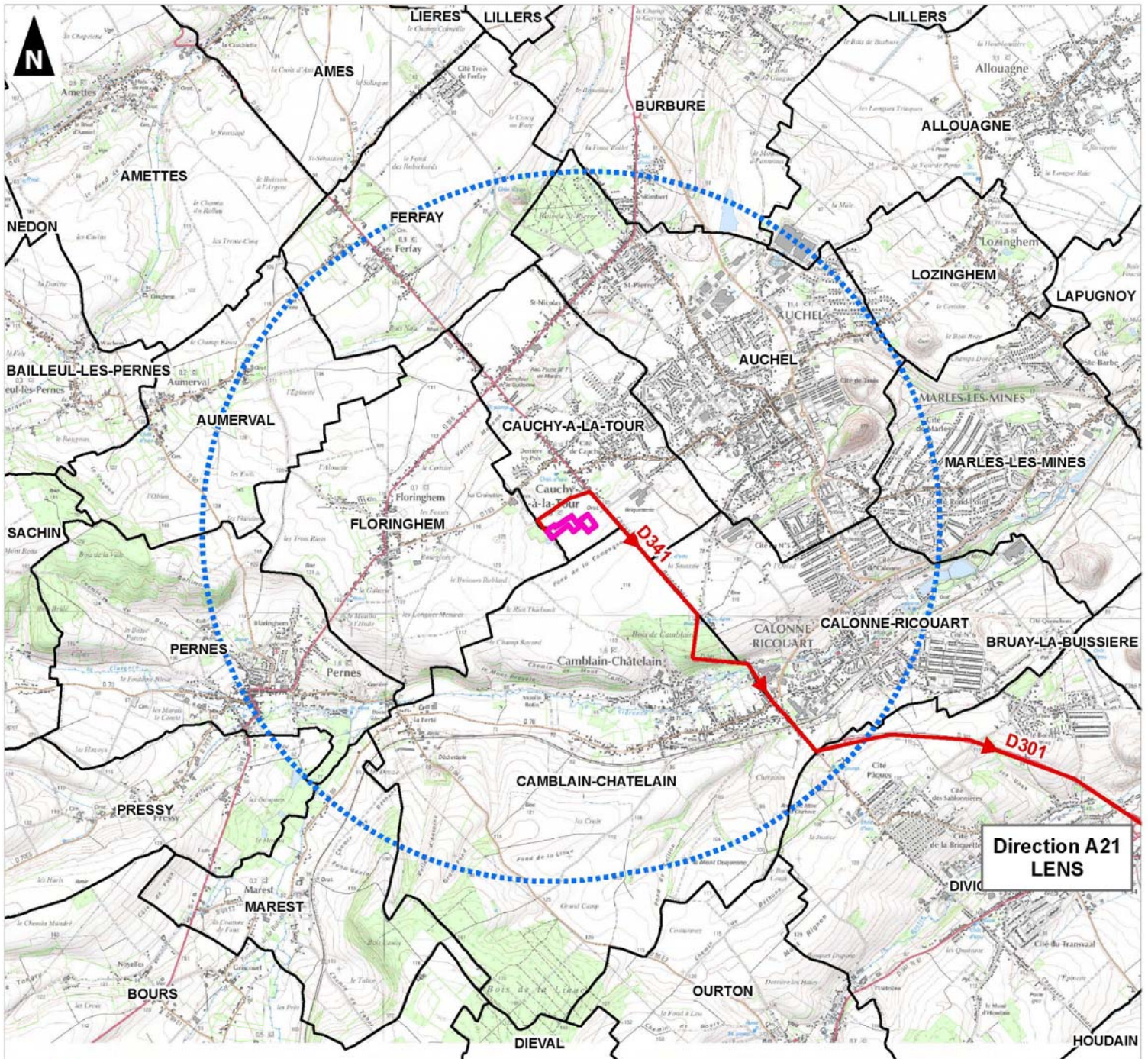
# WIENERBERGER - Carrière de CAUCHY

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

## Circulation des camions et évacuation des matériaux



-  Site d'étude
-  Sens de circulation des camions
-  Rayon d'affichage (3 km)
-  Limites communales



Direction A21  
LENS

## 1.7.2 LES TRAVAUX DE DÉCOUVERTE

Pour limiter les stocks et les mouvements de la découverte, le décapage sera réalisé au fur et à mesure de la progression de l'exploitation avec réaménagement coordonné.

La **terre végétale** sera stockée provisoirement en merlons ne dépassant pas 2 mètres, en périphérie de la zone exploitée (bande de retrait) avant reprise pour utilisation lors des travaux coordonnés de remise en état.

En fin de phase d'exploitation, la découverte produite durant chacune des phases d'exploitation sera intégralement réutilisée ; elle servira de couverture finale au remblaiement par les matériaux inertes extérieurs afin de permettre la restitution des parcelles à l'agriculture.

- ➔ Le volume de terre végétale est estimé à **environ 10 700 m<sup>3</sup>** (épaisseur moyenne de 0.4m sur la surface de la zone d'extraction soit 2,67 Ha)

Les **stériles de découverte**, immédiatement situés sous la terre végétale, seront extraits et déposés directement en fond de carreau (sauf au démarrage de l'exploitation, le temps de disposer d'une surface suffisante pour permettre leur étalement en fond de carreau avant l'amenée des matériaux inertes extérieurs → stockés provisoirement en merlons ne dépassant pas 2 mètres, en périphérie de la zone exploitée).

- ➔ Le volume de stérile de découverte est estimé à **environ 12 000 m<sup>3</sup>** (épaisseur moyenne de 0.45m sur la surface de la zone d'extraction soit 2,67 Ha)

## 1.7.3 MODE D'EXPLOITATION, STOCKAGE ET ÉVACUATION

### 1.7.3.1 EXTRACTION

L'exploitation se fera par campagne : environ 5 campagnes par an en moyenne à raison d'une dizaine de jours par campagne. Le nombre de campagnes et leur durée pourront être ajustés en fonction de la demande du moment.

Pour des raisons de sécurité pendant et après l'exploitation et en application du règlement général des industries extractives, les abords de l'excavation seront établis et tenus à distance horizontale de 10 mètres au moins des limites du périmètre autorisé. De plus, l'exploitation du gisement à son niveau le plus bas sera arrêtée à compter du bord supérieur de la fouille à une distance horizontale telle que la stabilité des terrains voisins ne soit pas compromise.

**Phase 1 - durée 5 ans** : Démarrage de l'exploitation. L'avancement du front se fera globalement vers le Nord et concernera les parcelles AE 51 et 52 et une partie de la parcelle AE 50. Démarrage du remblaiement par des matériaux inertes extérieurs à partir de la seconde voire de la troisième année.

**Phases 2 à 3 - durée 5 ans** chacune : Poursuite de l'exploitation en progressant vers l'est selon le même principe et poursuite des opérations de remblaiement par des matériaux inertes extérieurs sur une épaisseur maximale de 4,1 m afin de permettre le retour au TN après couverture et régalinge de la terre végétale.

**Phase 4 - durée 5 ans** : Fin de l'exploitation. L'avancement du front se fera globalement vers le sud et concernera une partie des parcelles AE 41 et 42. Poursuite du remblaiement par des matériaux inertes extérieurs.

Il n'y a pas de stériles d'exploitation.

L'extraction continuera de s'effectuer à ciel ouvert, à sec, à l'aide d'une pelle hydraulique sur pneus ou sur chenilles en fonction de la saison.

L'exploitation sera menée en plusieurs passes sur un seul palier d'une hauteur maximale de 5m (cote de fond de carrière : cf § 1.6.2).

Il n'y aura pas de traitement de matériaux sur site. Les matériaux extraits seront chargés directement par camion pour être évacués.

### 1.7.3.2 STOCKAGE ET EVACUATION

Il n'y aura pas de stockage des matériaux extraits sur site. Ces derniers seront évacués au fur-et-à-mesure de leur extraction.

### 1.7.3.3 REMBLAIEMENT

Après exploitation, la totalité des parcelles de l'emprise du projet sera remblayée à l'aide de matériaux inertes extérieurs dans le cadre des principes retenus pour la remise en état. Enfin, en couverture, il sera procédé à la remise en place des terres de découverte au fur et à mesure de l'avancement du remblaiement. Toutes les traces d'activité d'extraction seront rendues invisibles.

Le remblaiement sera réalisé :

- en premier lieu avec les stériles de découverte qui seront régalez en fond de carreau sur une épaisseur de près de **0.5m**
- avec des matériaux inertes issus de chantiers de la région dont la liste figure dans l'étude d'impact (déblais de terrassements, matériaux de démolition, ...). Cela représente un **rythme annuel moyen** pour le remblaiement d'environ **5 000 m<sup>3</sup>/an** pouvant atteindre 15 000 m<sup>3</sup>/an soit un volume global de l'ordre de 97 000 m<sup>3</sup> sur 20 ans (voir ci-dessous). Il concernera une **hauteur maximale d'environ 4,1 m** afin de permettre le retour au TN. La partie supérieure des inertes (30 à 50cm) ne sera constituée que par une fraction fine.

Il s'effectuera en décalé à partir de la seconde voire de la troisième année de la première phase d'exploitation sur une période de 20 ans, de la 2<sup>ème</sup> à la 21<sup>ème</sup> année de l'autorisation (*Voir les schémas d'exploitation, § 1.7.4*).

La **couverture finale (0.5m)** sera donc réalisée à l'aide de la terre végétale issue des opérations de décapage (théoriquement sur une épaisseur équivalente à l'origine soit 0,4m) ou de provenance extérieure (sur environ 0,1m pour atteindre au final une épaisseur totale de 0,5m).

### 1.7.3.4 NATURE DES EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION

La liste prévisionnelle des engins qui seront mis en œuvre pour les besoins de l'exploitation est la suivante :

- Pour la production et les opérations de remblaiement (matériels d'un prestataire dans le cadre d'un marché de sous-traitance) :
  - 1 pelle à chenilles ou sur pneus 40/50 T pour extraction
- Pour les opérations ponctuelles de découverte et de remise en état (matériels d'un prestataire dans le cadre d'un marché de sous-traitance) :
  - 1 pelle à chenilles ou sur pneus 30/40 T équipement terrassement

### 1.7.4 PHASAGE DE L'EXPLOITATION

L'exploitation aura lieu en **4 phases** de cinq ans correspondant effectivement à des opérations d'extraction et une dernière année pour la finalisation des opérations de remblaiement dans le cadre de la remise en état. L'année n de démarrage de l'exploitation correspond à la date de notification de l'Arrêté Préfectoral de l'autorisation.

Les 4 phases consisteront en l'exploitation complète du site faisant l'objet de la présente demande. Etant donnée l'homogénéité de la répartition du gisement, chacune des phases possède des durées similaires.

Données d'exploitation	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Total
Durée (années)	5	5	5	5	1	<b>21</b> (dont 20 d'exploitation)
Surface incluse dans le périmètre d'extraction (m <sup>2</sup> )	6510	6555	6855	6742	-	<b>26 662</b>
Volume global (Gisement et découverte) (m <sup>3</sup> )	28 985	29 402	31 152	29 834	-	<b>119 374</b>
Terre Végétale de découverte (m <sup>3</sup> )	2 604	2 622	2 742	2 697	-	<b>10 665</b>
Stérile de découverte (m <sup>3</sup> )	2 929	2 950	3 085	3 034	-	<b>11 998</b>
Gisement (m <sup>3</sup> )	23 452	23 830	25 325	24 104	-	<b>96 711</b>
Gisement (t)	46 904	47 661	50 651	48 208	-	<b>193 423</b>

Tableau 7 - Données d'exploitation par phase.

Chaque phase d'exploitation sera réalisée selon un schéma de principe identique :

- **extraction** du gisement,
- **stabilisation des fronts** de taille si la dangerosité du front le nécessite,
- **progression de l'extraction** par phase avec réaménagement coordonné,
- **remblaiement** par des matériaux inertes extérieurs,
- **finalisation de la remise en état et couverture finale par régalage** avec les terres de découverte.

### L'exploitation

Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Extraction du gisement à l'aide d'une pelle hydraulique</li><li>• Evacuation directe des matériaux extraits par chargement en camions.</li><li>• Production moyenne annuelle : 10 000 t</li></ul>
-----------------	---

### Après l'exploitation

Remise en état	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remblaiement : à l'aide de matériaux inertes extérieurs sur une hauteur maximale de 4,1m (Cf § 2.17.2.1).</li><li>• Régalage des stériles d'exploitation sur une épaisseur de près de 0.5m</li><li>• Régalage des terres végétales en couverture finale sur une épaisseur de 0,5m.</li></ul>
----------------	--

Chacune des 4 phases est cartographiée ci-après. Nous ajoutons une phase 5 qui ne correspond pas à une phase d'exploitation mais à la finalisation des opérations de remise en état. Le plan associé correspond au schéma de remise en état final (Cf § 2.17.2).

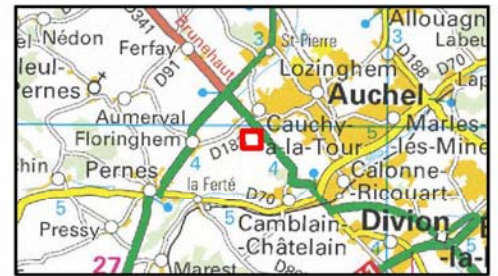
Pour se conformer au schéma d'exploitation projeté, il est prévu la présence régulière sur le site de 1 à 3 personnes pour assurer la surveillance et le bon fonctionnement de l'exploitation pendant les périodes d'exploitation.

- Figure 5. Phasage générale d'exploitation
- Figure 6. Plan d'exploitation de la phase 1
- Figure 7. Plan d'exploitation de la phase 2
- Figure 8. Plan d'exploitation de la phase 3
- Figure 9. Plan d'exploitation de la phase 4

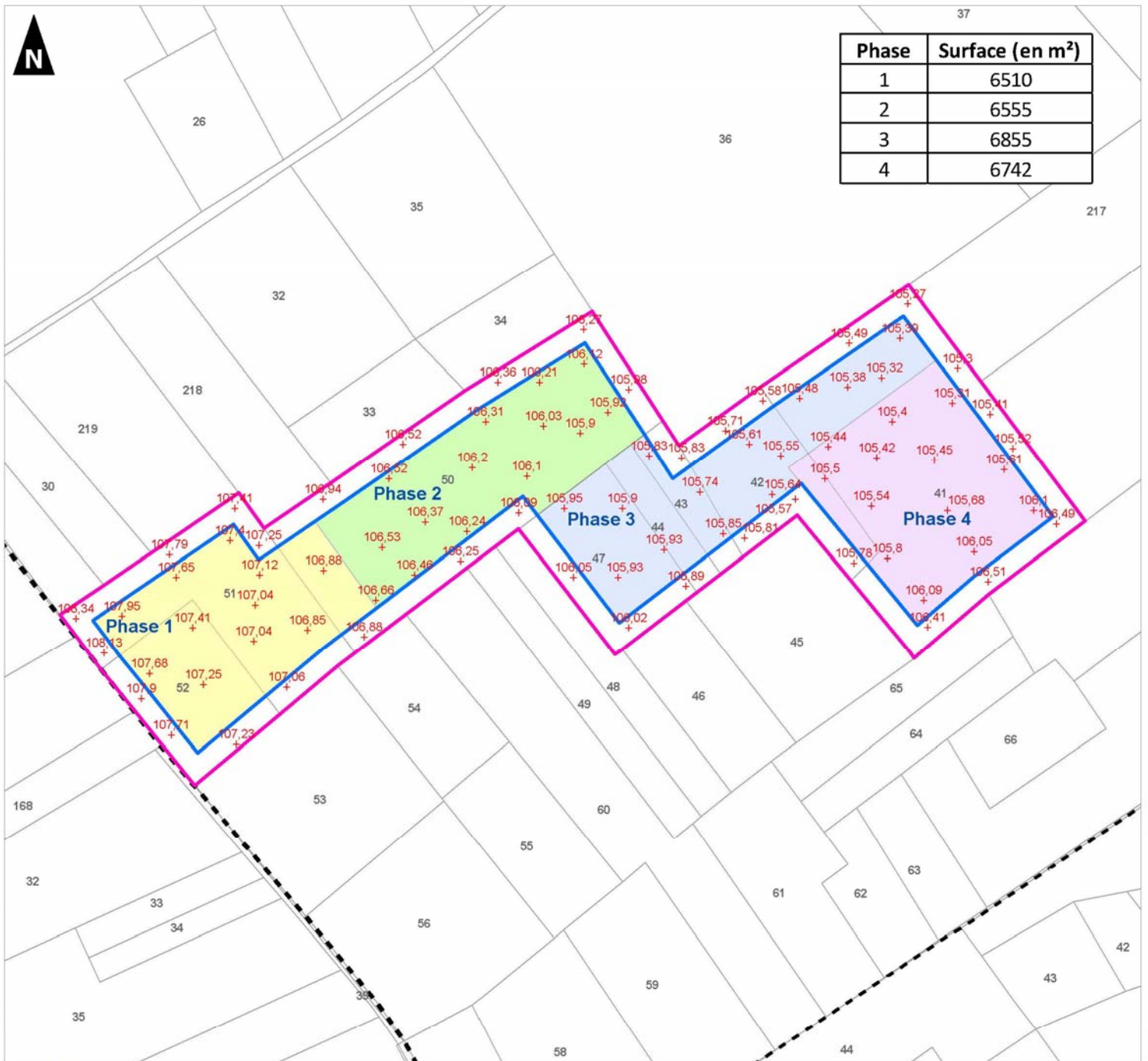
### Précision sur chacune des phases

Phase 1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Décapage sur l'emprise de l'année en cours</li><li>• Exploitation sur l'emprise des parcelles AE 51 et 52 et d'une partie de la parcelle AE 50</li><li>• Démarrage du remblaiement par des matériaux inertes extérieurs à partir de la seconde voire de la troisième année</li></ul>
Phase 2	<ul style="list-style-type: none"><li>• Décapage sur l'emprise de l'année en cours</li><li>• Fin des opérations de remise en état sur les parcelles exploitées durant la première phase</li><li>• Finalisation de l'exploitation sur l'emprise de la parcelle AE 50</li><li>• Finalisation du remblaiement par des matériaux inertes extérieurs de la parcelle AE 51</li><li>• Début du remblaiement par des matériaux inertes extérieurs sur le secteur de la parcelle AE 50</li></ul>
Phase 3	<ul style="list-style-type: none"><li>• Décapage sur l'emprise de l'année en cours</li><li>• Fin des opérations de remise en état de la parcelle AE 50</li><li>• Exploitation sur l'emprise des parcelles AE 47, 44, 43, et une partie des parcelles AE 42 et 41</li><li>• Début des opérations de remblaiement dans la cadre de la remise en état des parcelles AE 47 et 44</li></ul>
Phase 4	<ul style="list-style-type: none"><li>• Décapage sur l'emprise de l'année en cours</li><li>• Fin des opérations de remise en état sur les parcelles exploitées durant la troisième phase</li><li>• Finalisation de l'exploitation des parcelles AE 42 et 41</li><li>• Début des opérations de remblaiement dans la cadre de la remise en état des parcelles AE 42 et 41</li></ul>
Phase 5	<ul style="list-style-type: none"><li>• Finalisation des opérations de remblaiement dans la cadre de la remise en état des parcelles AE 42 et 41</li><li>• Evacuation des matériels</li></ul>

**Schéma général d'exploitation**

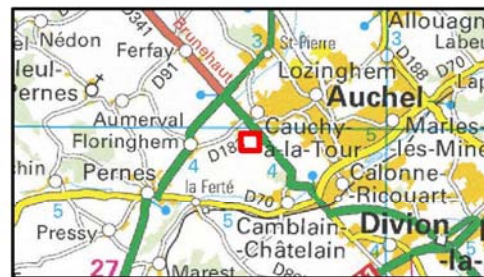


- Périmètre d'autorisation    +    Point coté (en m NGF)
- Périmètre d'extraction
- Limite de parcelle
- Limite de commune

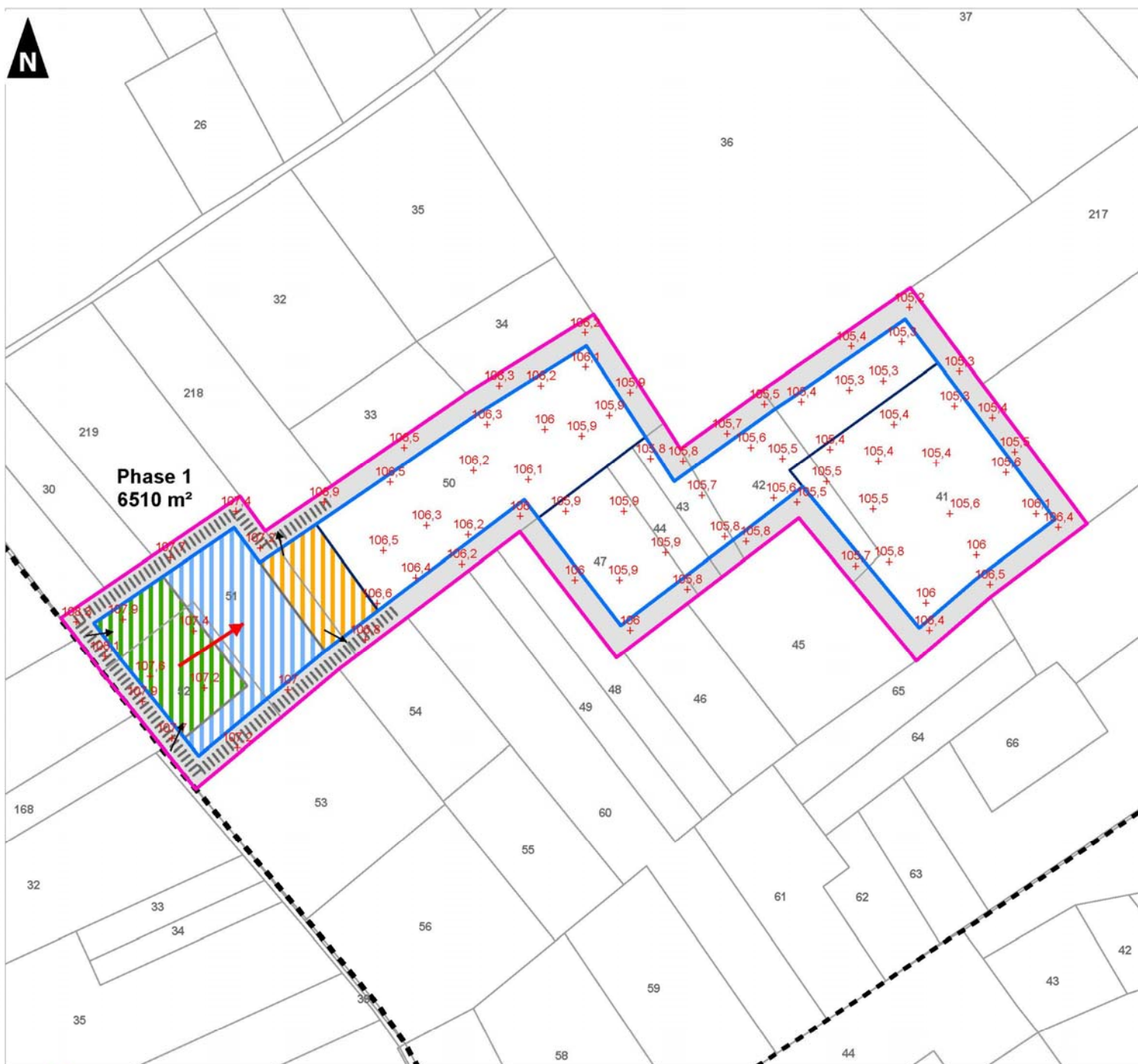


Phase	Surface (en m <sup>2</sup> )
1	6510
2	6555
3	6855
4	6742

**Schéma d'exploitation - Phase 1**



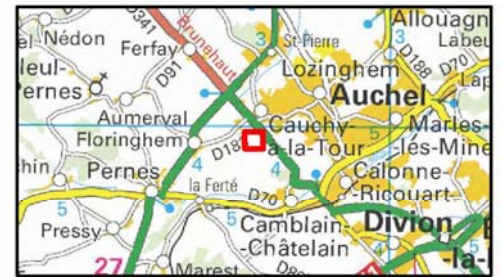
- |  |                          |  |                               |  |   |
|--|--------------------------|--|-------------------------------|--|---|
|  | Périmètre d'autorisation |  | Zone en exploitation          |  | Point coté (en m NGF, arrondi au 10ème) |
|  | Périmètre d'extraction   |  | Zone exploitée non réaménagée |  |   |
|  | Bande de retrait (10 m)  |  | Zone réaménagée               |  |   |
|  | Limite de phase          |  | Sens d'exploitation           |  | Mouvement de la découverte              |
|  | Limite de parcelle       |  | Stockage de la découverte     |  |   |
|  | Limite de commune        |  |                               |  |   |



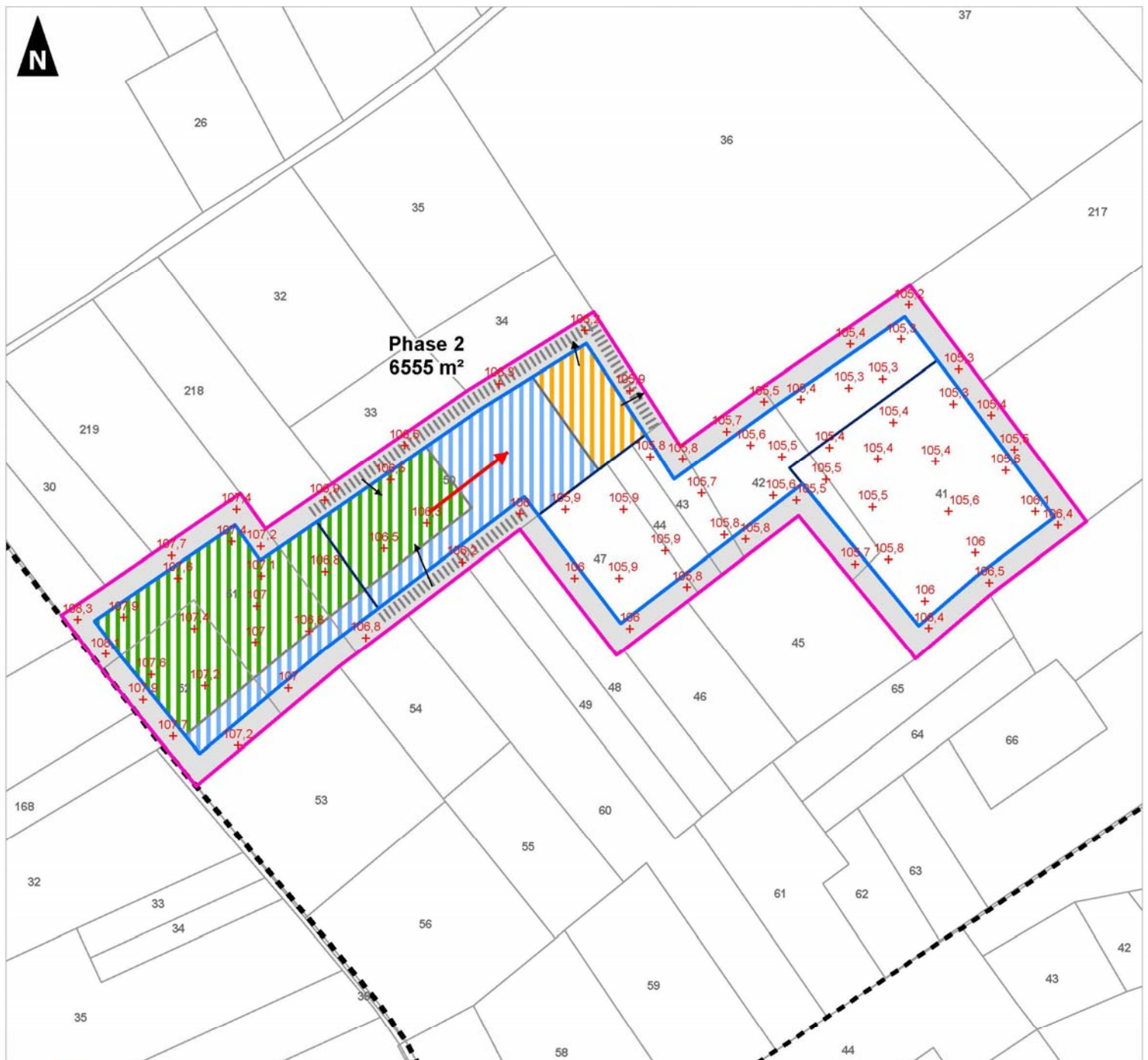
**Phase 1**  
6510 m<sup>2</sup>



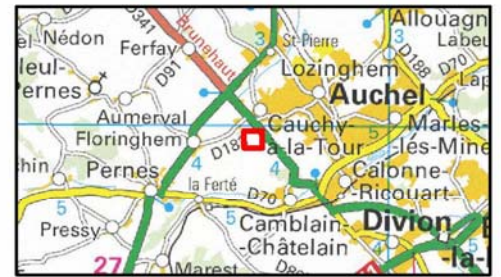
**Schéma d'exploitation - Phase 2**



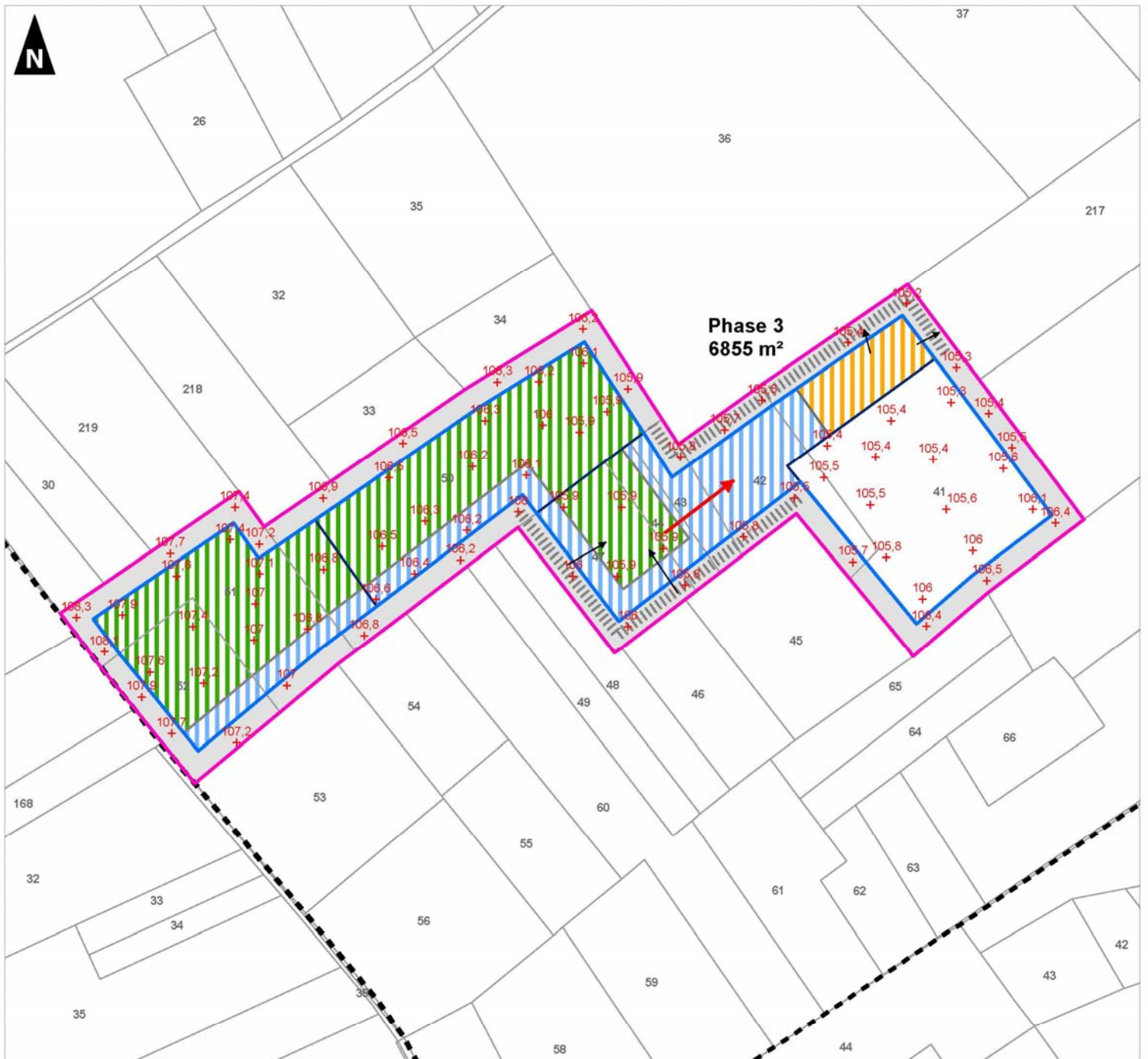
- Périmètre d'autorisation
- Périmètre d'extraction
- Bande de retrait (10 m)
- Limite de phase
- Limite de parcelle
- Limite de commune
- Zone en exploitation
- Zone exploitée non réaménagée
- Zone réaménagée
- Stockage de la découverte
- Sens d'exploitation
- Mouvement de la découverte
- Stockage de la découverte
- + point coté (en m NGF, arrondi au 10ème)



**Schéma d'exploitation - Phase 3**

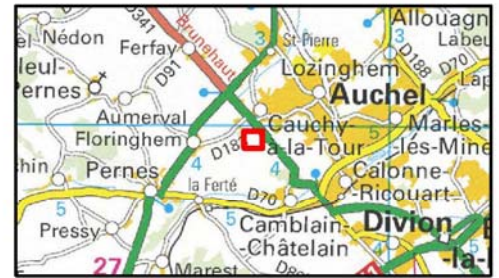


- Périmètre d'autorisation
- Périmètre d'extraction
- Bande de retrait (10 m)
- Limite de phase
- Limite de parcelle
- Limite de commune
- Zone en exploitation
- Zone exploitée non réaménagée
- Zone réaménagée
- Sens d'exploitation
- Mouvement de la découverte
- Stockage de la découverte
- + Point coté (en m NGF, arrondi au 10ème)

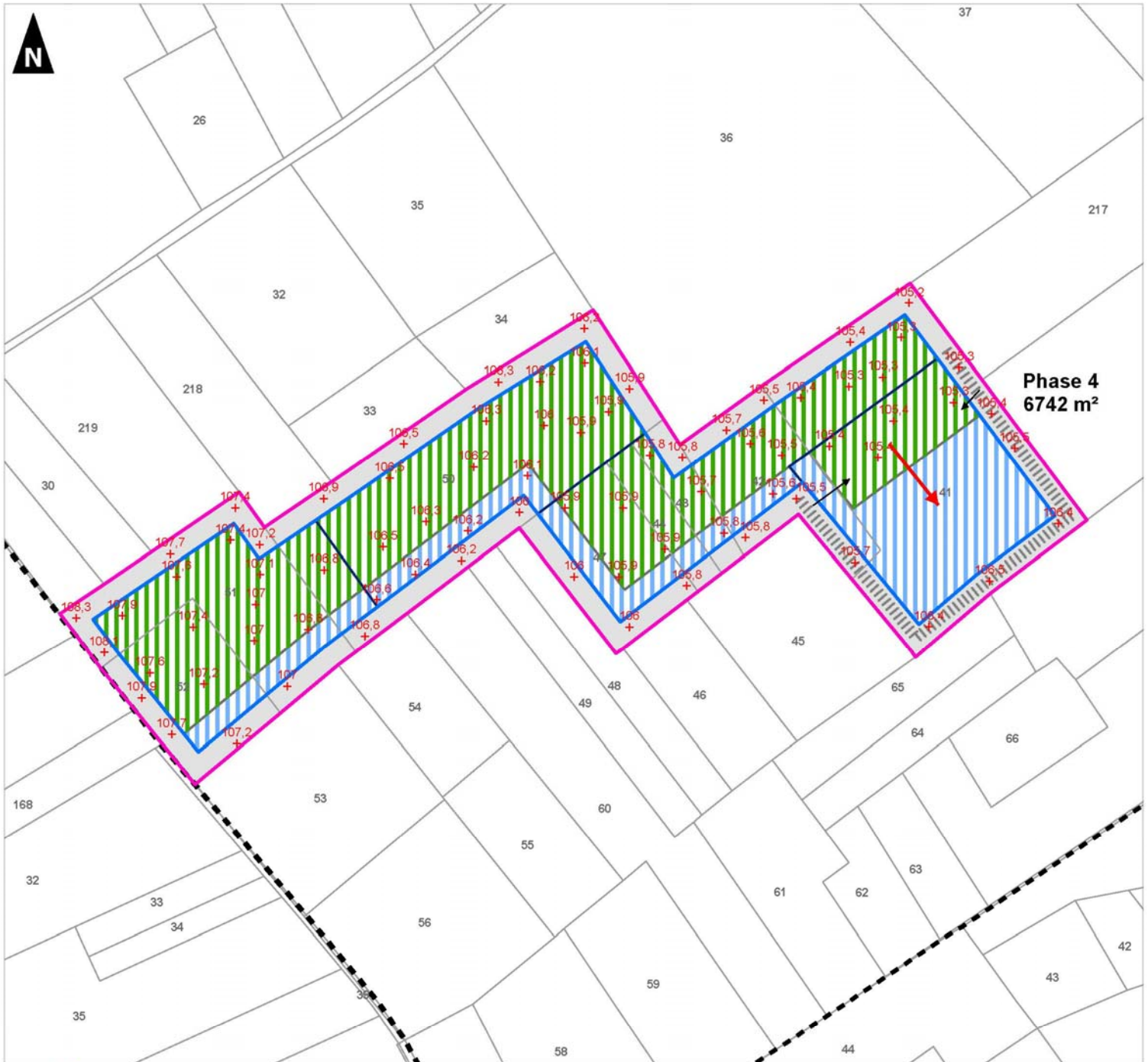


**Phase 3**  
**6855 m<sup>2</sup>**

### Schéma d'exploitation - Phase 4



- Périmètre d'autorisation
- Périmètre d'extraction
- Bande de retrait (10 m)
- Limite de phase
- Limite de parcelle
- Limite de commune
- Zone en exploitation
- Zone exploitée non réaménagée
- Zone réaménagée
- Stockage de la découverte
- Sens d'exploitation
- Mouvement de la découverte
- + Point coté (en m NGF, arrondi au 10ème)



Phase 4  
6742 m<sup>2</sup>

## 1.8 EQUIPEMENTS ANNEXES

Il n'y aura aucune installation fixe sur site ni bungalow.

INSTALLATIONS	COMMENTAIRES
Poste d'accueil, Bureau, Vestiaires, réfectoire, sanitaires, parking	Sans objet
Pont bascule	Sans objet. Les opérations de pesée ont lieu sur un site voisin de la société disposant d'une bascule
Aire de ravitaillement* & entretien des engins	☞ Le ravitaillement en carburant de la pelle hydraulique est externalisé dans les locaux de l'ancienne briqueterie (20, rue de Calonne à Cauchy-à-la-Tour) à proximité immédiate de la carrière. ☞ De même, les opérations d'entretien et de lavage de la pelle sont réalisées à l'extérieur (ateliers de la société avec laquelle WIENERBERGER a établi un contrat d'extraction)

Tableau 8 - Description des autres installations fixes

Il n'est pas prévu le raccordement au réseau d'eau ni au réseau électrique.

## 1.9 RECENSEMENT DES ACTIVITÉS CLASSÉES

Les rubriques visées par la réglementation et qui concernent le projet figurent dans le tableau ci-après.

L'inventaire réglementaire reprend les caractéristiques de chaque rubrique. La dernière colonne donne le classement des activités (soumises à autorisation, enregistrement ou déclaration (avec ou sans contrôle périodique) (repérées respectivement par A, E, DC et D), et le rayon d'affichage correspondant pour les installations soumises à autorisation.

### 1.9.1 TABLEAU DE CLASSEMENT

Rubrique	Libellé de l'installation issu de la nomenclature	Volume des Activités projeté	Régime	Rayon affichage
2510-1	Carrières (exploitation de), 1. Exploitation de carrières	Extraction d'argile :  Surface de la demande : <b>3 ha 85 a 06 ca</b> Surface exploitable : <b>2 ha 66 a 62 ca</b>  Production annuelle moyenne : <b>10 000 tonnes</b>  Production annuelle maximale : <b>16 000 tonnes</b>  Y compris le stockage de la découverte et le remblaiement par des matériaux inertes extérieurs en vue de la remise en état coordonnée du site.	Autorisation	3 km

Tableau 9 - Tableaux des installations classées au titre des ICPE

## 1.9.2 DÉTERMINATION DU RAYON D’AFFICHAGE



Carte de Localisation du site et rayon d’affichage (1/50 000) (Cf § 1.2)

Les communes concernées administrativement par ce dossier d’autorisation d’exploiter sont celles qui se trouvent dans un rayon général spécifié au rayon d’affichage maximum prévu par la nomenclature des installations classées pour les activités de l’établissement soumises à autorisation, soit 3 km pour la rubrique 2510.

Quatorze communes sont concernées par le rayon d’affichage :

- Allouagne
- Auchel
- Aumerval
- Burbure
- Calonne-Ricouart
- Camblain-Châtelain
- Cauchy-à-la-Tour
- Divion
- Ferfay
- Floringhem
- Marest
- Marles-les-Mines
- Pernes
- Pressy

## 1.10 CAPACITES HUMAINES, TECHNIQUES ET FINANCIERES

L'intérêt de cette partie est de pouvoir apprécier, in fine, les capacités techniques et financières de WIENERBERGER à mener à bien l'exploitation du site de Cauchy-à-la-Tour.

⇒ Autorisations antérieures :

WIENERBERGER exploite déjà à ce jour 17 carrières d'argiles (soit environ 600 000 t d'argiles extraites par an) et un terril.

Capacité de production du site de Flines-lez-Raches : 50 kT

⇒ Effectif du Groupe :

	2013	2014	2015
Effectif	876	827	783

Tableau 10 - Evolution des effectifs de la société (Groupe)

Nombre de salariés sur le Flines-lez-Raches : 62 personnes

⇒ Données financières :

	2013	2014	2015
CA (k€)	178 899	177 522	169 613

Tableau 11 - Evolution du chiffre d'affaire de la société

⇒ Pour le détail des investissements en matière de prévention des pollutions et des risques, voir aussi le paragraphe 2.15 de l'étude d'impact.





## CHAPITRE 2. ETUDE D'IMPACT

Cette étude a été coordonnée sous la maîtrise d'œuvre de Mr Constant MEYER, Directeur technique de la Sté Wienerberger.

Etude réalisée par :

☛ M. Sylvain LECIGNE

Chef de projet - Bureau d'études AIRELE

☛ Mme Nathalie NOWAK

Juriste environnementaliste - Chargée d'Etudes – Bureau d'études AIRELE

☛ Mlle Charlotte CHATTON

Chargée d'Etudes – Bureau d'études AIRELE

☛ M. Olivier Fontaine

Ingénieur Ecologue – Chargé d'Etudes - Bureau d'études AIRELE

☛ M. Sylvain DEBORDE

Cartographe - Chargé d'Etudes – Bureau d'études AIRELE

☛ Mlle Claire GAGEONNET

Chargée d'études - Paysagiste

ZAC du Chevalement – Rue des Molettes

59 286 ROOST - WARENDIN

Tél. : 03 27 97 36 39

Fax. : 03 27 97 36 11

## 2.1 INTRODUCTION

La présente étude d'impact s'articule autour de quatre axes principaux :

- ⇒ Analyse de l'état initial du site et des milieux affectés par le projet : l'objectif de cette partie étant l'identification et la quantification de l'ensemble des composantes environnementales du site, afin de définir le degré de vulnérabilité du milieu naturel et leurs interrelations.
- ⇒ Analyse des effets de l'installation sur l'environnement : à partir des données relatives à l'activité (équipements, produits stockés...), nous définirons et quantifierons les effets de l'activité sur l'environnement.
- ⇒ Mesures pour éviter, réduire et si possible compenser les inconvénients de l'installation : en fonction du degré de vulnérabilité du milieu naturel et des effets de l'installation sur l'environnement. Ce paragraphe mettra en évidence l'ensemble des mesures préventives ou compensatoires pour limiter les impacts de l'installation sur l'environnement. Les seuils réglementaires fixés par les textes de loi (textes généraux et spécifiques) sur les installations classées pour la protection de l'environnement seront exploités pour la détermination de ces mesures.
- ⇒ Conditions de remise en état du site après exploitation.

Les problématiques traitant des situations accidentelles sont abordées dans le chapitre de l'étude de dangers.

## 2.2 CADRE RÉGLEMENTAIRE

La présente étude d'impact est réalisée conformément aux principaux textes réglementaires en vigueur, en particulier :

### ***Textes généraux***

- ⇒ L'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement ;
- ⇒ Le Code de l'Environnement – Partie Législative (JO du 21/09/2000) / Annexe à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 ;
- ⇒ Décret n° 2007-1467 du 12/10/2007 (JO n° 240 du 16/10/2007) relatif au Livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement
- ⇒ Décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements

### **Activité**

- ⇒ Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières ;
- ⇒ Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées ;
- ⇒ Circulaire n°96-52 du 02 juillet 1996 relative à l'application de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994, modifiée par décision du Conseil d'Etat du 13 mars 1998.

### **Bruit**

- ⇒ Article R571-1 et suivants du Code de l'Environnement – Partie Réglementaire (Livre V) ;
- ⇒ Arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- ⇒ Circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées ;
- ⇒ Arrêté du 11 avril 1972 modifié portant limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par le ou les moteurs à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier ;
- ⇒ Arrêté du 18 mars 2002 relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments ;
- ⇒ Arrêté du 21 janvier 2004 relatif au régime des émissions sonores des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.

### **Eau**

- ⇒ Sans objet.

### **Déchets**

- ⇒ Article R541-7 et 8 du Code de l'Environnement – Partie Réglementaire (Livre V) (Ex. Décret n°2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets) ;
- ⇒ Article R541-42 et suivants du Code de l'Environnement – Partie Réglementaire (Livre V) (Ex. Décret n°2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets).

### ***Air***

- ⇒ Article R224-7 et suivants du Code de l'Environnement – Partie Réglementaire (Livres II & VI) (Ex. Décret n°2005-1195 du 22 septembre 2005 (Journal Officiel du 23 septembre 2005 relatif aux mesures de protection de l'environnement contre les émissions polluantes des moteurs à combustion interne destinés à équiper les engins mobiles non routiers)).

### ***Archéologie***

- ⇒ Loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive ;
- ⇒ Décret n°2004-490 du 03 juin 2004 modifié relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;
- ⇒ Articles L. 521-1 et suivants et R. 522-1 et suivants du code du patrimoine concernant l'archéologie préventive.

### ***Sites protégés et classés***

- ⇒ Articles L. 341-1 et suivants du code de l'environnement (codification de la loi du 2 mai 1930 relative aux sites protégés pour leurs caractères pittoresques.
- ⇒ Articles R. 341-1 et suivants du code de l'environnement (codification des décrets 69-607 du 13 juin 1969 et 88-1124 du 15 décembre 1988).
- ⇒ Articles L. 621-1 et suivants et R. 621-1 et suivants du code du patrimoine concernant les monuments historiques ;
- ⇒ Articles L. 630-1 et suivants et D. 630-1 et suivants du code du patrimoine concernant les sites et espaces protégés.

## 2.3 FAUNE FLORE

L'étude du patrimoine naturel a été effectuée sur la base d'une recherche d'informations relatives aux zones naturelles protégées et d'inventaires (ZNIEFF, sites Natura 2000,...) et de visites de terrain afin d'évaluer les enjeux du site au regard de la faune et la flore.

### 2.3.1 DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTAIRES

D'après la base de données régionale SIRF et l'INPN, la commune de Cauchy-à-la-Tour regroupe au moins 31 espèces d'oiseaux. Celles-ci sont plutôt communes et ne présentent pas une forte patrimonialité.

Par ailleurs, 2 espèces d'amphibiens ont été répertoriées : le Pélodyte ponctué et le Crapaud calamite.

Chez les insectes, 6 espèces de papillon rhopalocère (papillon de jour) ont été répertoriées, ils sont tous communs.

Le Lapin de garenne, le Chevreuil et l'Ecureuil roux ont été répertoriés pour les mammifères.

En ce qui concerne la flore, 206 espèces végétales sont recensées sur la commune dans la base de données du Conservatoire Botanique National de Bailleul. Deux espèces sont menacées au niveau régional : le Chrysanthème des moissons (vulnérable) et l'Actée en épi (vulnérable). Deux espèces sont soumises à réglementation : la Jacinthe des bois et la Listère ovale.

## 2.3.2 CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

De manière générale, dans le champ de l'écologie du paysage, le mot corridor désigne toute liaison fonctionnelle entre des écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces interdépendantes), permettant sa dispersion et sa migration.

Les corridors assurent ou restaurent les flux d'espèces et de gènes qui sont vitaux pour la survie des espèces et leur évolution adaptative. Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces.

Les corridors biologiques sont nécessaires à la biodiversité, à quelque échelle que ce soit. Ils peuvent avoir diverses fonctions vis-à-vis des espèces qui les utilisent :

- **Conduit** : Il peut servir de simple couloir de dissémination des espèces animales, végétales ou fongiques
- **Habitat** : Le corridor peut être un habitat ou un refuge où les espèces effectuent l'ensemble de leurs cycles biologiques
- **Filtre** : Ce qui est favorable à une espèce ne le sera pas forcément pour d'autres. Un corridor peut conduire une espèce et en bloquer une autre (large cours d'eau par exemple).
- **Source** : Le corridor peut lui-même constituer un réservoir d'individus colonisateurs...
- **Puits** : ...ou à l'inverse, constituer pour certaines espèces un des espaces colonisé par une (des) population(s) source(s) à la périphérie des espaces sources ou de la matrice paysagère.

De manière générale, les corridors sont activement utilisés par les espèces mobiles, mais leurs structures (haies, lisières, berges par exemple) peuvent aussi parfois *intercepter* et accueillir les spores et propagules d'espèces se déplaçant passivement, emportées par le courant ou le vent (ex lichens épiphytes).

**Occupation du sol  
(CORINE Land Cover 2012)**



Périmètre d'autorisation

Zones urbanisées

Prairies

Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication

Zones agricoles hétérogènes

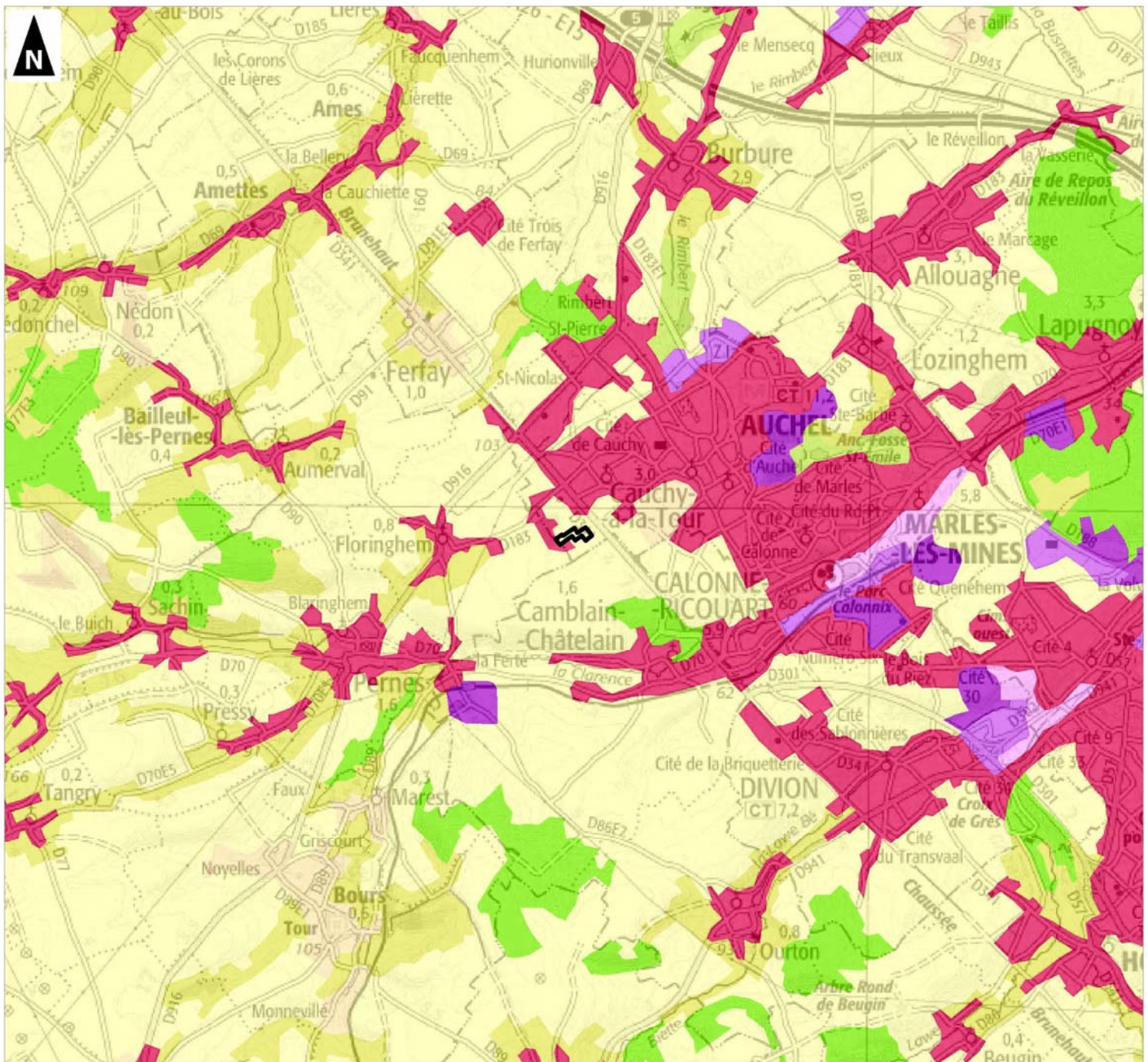
Mines, décharges et chantiers

Forêts

Espaces verts artificialisés, non agricoles

Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

Terres arables



## 2.3.3 LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT RECONNU

### 2.3.3.1 MÉTHODOLOGIE

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » sont regroupés :

- ⇒ les périmètres de protection : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales, sites du réseau Natura 2000 (Sites d'Importance Communautaire et Zones de Protection Spéciale), Arrêtés de Protection de Biotope, Espaces Naturels Sensibles...
- ⇒ les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Parcs Naturels Régionaux (PNR) ...

Ces zones ont été recensées à partir des données de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Nord-Pas-de-Calais, à l'échelle d'un périmètre de 5 km autour du périmètre d'autorisation.

### 2.3.3.2 RECENSEMENT DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT RECONNU

Un seul type de zones naturelles d'intérêt reconnu a été recensés dans les environs du projet :

Type	Description	Distance par rapport au site (en m)
<b>ZNIEFF I</b>	Terril 14 d'Auchel	2500
	Coteau et bois de Pernes	2700
	Terril 16 de Ferfay	2500
	Terril 20 de Burbure	2600

Tableau 12 - Liste des zones naturelles d'intérêt reconnu dans le secteur d'étude

#### ■ RÉSEAU NATURA 2000

Sans objet. Le site le plus proche (ZSC « pelouses, bois acides à neutro-calcoïques, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa) se trouve à environ 17 km au nord-nord-est du site (cf carte pages suivantes).

#### ■ ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF DE TYPE I ET II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982, il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance permanente, aussi exhaustive que possible, des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.



Deux types de zones sont définis, les zones de type I, secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

■ ZONE D'IMPORTANCE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Sans objet

■ PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR)

Sans objet

■ SITE RAMSAR :

Sans objet

### 2.3.3.3 PÉRIMÈTRE DU PROJET

**L'emprise des parcelles de la carrière n'est pas située au sein d'une zone naturelle d'intérêt reconnu.**

### 2.3.3.4 PÉRIMÈTRE DE 500 METRES

Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu n'est présente dans un rayon de 500 mètres autour de la carrière.

### 2.3.3.5 PÉRIMÈTRE DE 5 KILOMÈTRES

Dans un périmètre de 5 km, on note la présence de 4 zones naturelles d'intérêt reconnu :

■ TERRIL 14 D'AUCHEL (ZNIEFF 1)

La Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique « Terril 14 d'Auchel » est un terril conique élevé dès 1876. De petites pelouses déterminantes ZNIEFF typiques des terrils y sont présente localement. Ainsi que des friches abritant des espèces déterminantes ZNIEFF ainsi que des fourrés pionniers. Cependant des travaux de requalification et de terrassement ont été réalisés réduisant ainsi l'intérêt floristique et phytosociologique du site à 3 ou 4 végétations et 6 taxons déterminants ZNIEFF. On peut sité l'Oeillet velu (*Dianthus armeria*), l'Oeillet prolifère (*Petrorhagia prolifera*) et le Galeopse à feuilles étroites (*Galeopsis angustifolia*). En ce qui concerne la faune, l'intérêt écologique concerne l'herpetofaune avec trois espèces d'amphibiens (l'Alyte accoucheur, le Pélodyte ponctué et le Crapaud calamite) et une espèce de reptile (le Lézard des murailles).

■ COTEAU ET BOIS DE PERNES (ZNIEFF 1)

La Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique « Coteau et bois de Pernes » témoignent de l'activité agropastorale itinérante du siècle dernier. Bien que la majorité des parcelles soient

abandonnées à l'ourlification ou bien plantées de feuillus, il est encore possible d'y trouver des espèces très intéressantes comme Centaurée scabieuse (*Centaurea scabiosa*), la Gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*), le Mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*) très rare dans la région et plusieurs espèces d'orchidées. Plusieurs végétations rares sont également présentes sur le site, des pelouses calcicoles, des ourlets, une Frênaie et une Hêtraie, illustrant une série dynamique forestière typique des coteaux de l'Artois. Au total, sur le site, on dénombre 17 espèces et 6 végétations déterminantes ZNIEFF.

#### ■ TERRIL 16 DE FERFAY (ZNIEFF 1)

La Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique « Terril 16 de Ferfay » est un terril conique élevé dès 1855. Il possède un intérêt paysager important de par sa topographie irrégulière et l'importance de son boisement. Seul son sommet, épargné par la colonisation de ligneux, et quelques portions de pente instable, abritent des végétations de pelouses et de friche typique de terrils et déterminantes ZNIEFF. Pour la faune deux espèces sont déterminantes, il s'agit de la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) et du Thécla du bouleau (*Thecla betulae*).

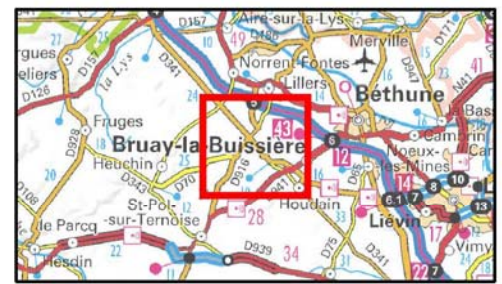
#### ■ TERRIL 20 DE BURBURE (ZNIEFF 1)






La Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique « Terril 20 de Burbure » est un terril tabulaire élevé dès 1870. Des travaux de requalification ont été effectués sur le site dans le but d'en faire un lieu de détente. Des plantations de ligneux et de « prairies » fleuris ont donc été faites ce qui a fortement dénaturé le site. Cependant des végétations naturelles sont encore présentes comme des friches et des pelouses, ainsi qu'une Bétulaie pionnière déterminante ZNIEFF. Bien que la gestion du site n'a pas permis aux espèces caractéristiques des terrils de s'exprimer, le site abrite des espèces intéressantes comme la Cotonnière naine (*Filago minima*), l'Astragale à feuilles de réglisse (*Astragalus glycyphyllos*) et l'Aigremoine odorante (*Agrimonia procera*). Pour la faune, 4 espèces de Rhopalocères et 2 espèces d'Orthoptères déterminantes ZNIEFF sont présentes sur le site. C'est le cas par exemple du Gomphocère tacheté (*Myrmeleotettix maculatus*) habituellement présent sur le littoral. Quelques espèces d'oiseaux déterminants fréquentent le site en période de migration, mais n'y nichent pas. C'est le cas de l'Avocette élégante, le Chevalier gambette et le Chevalier guignette.

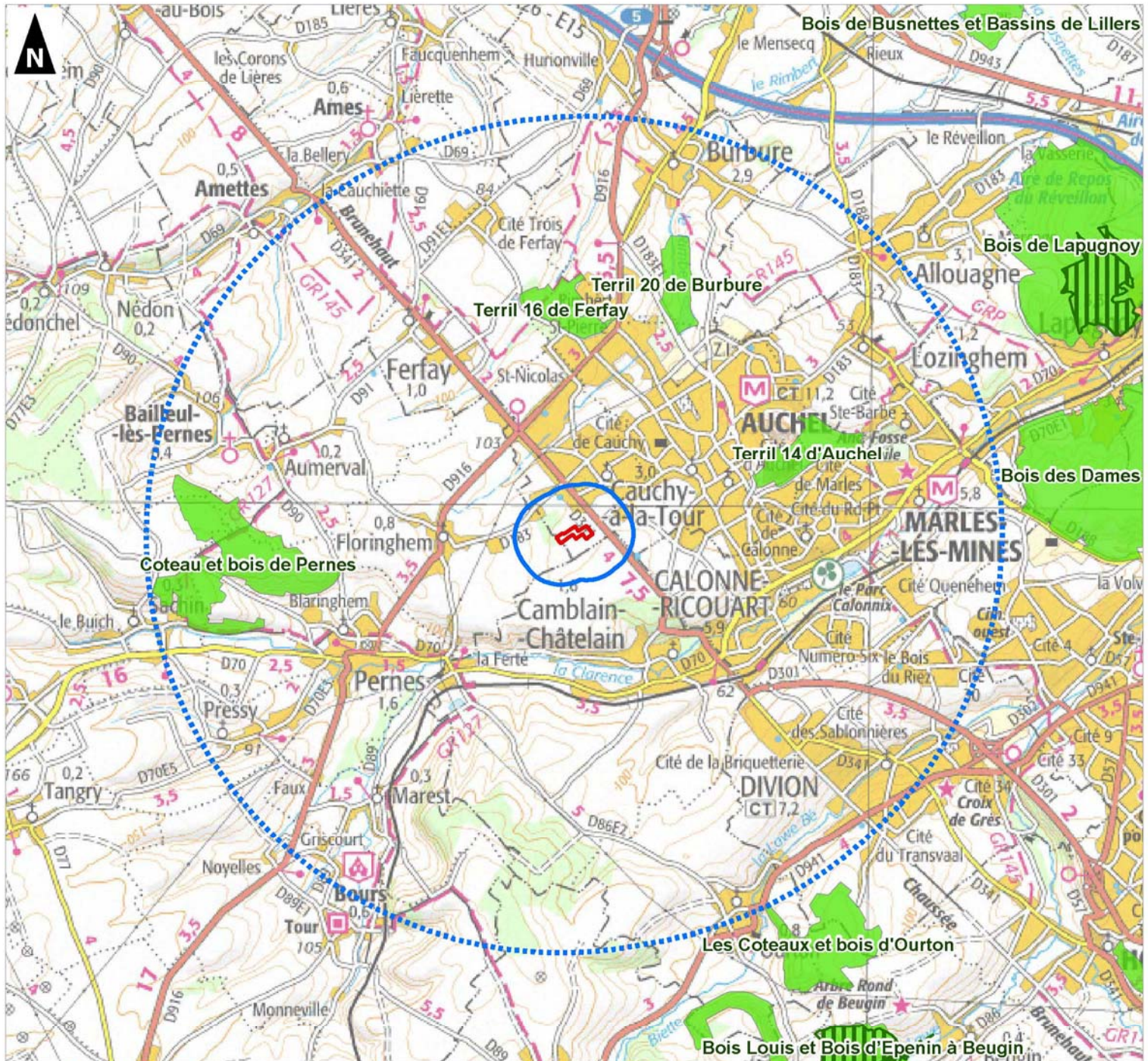
#### Synthèse

**Le site d'étude n'est situé au sein d'aucune zone naturelle d'intérêt reconnu. Seules des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristiques (ZNIEFF) sont présentes dans un rayon de 5 kilomètres de la zone d'étude, soit une distance trop éloignée pour envisager une interaction significative avec la poursuite de l'exploitation.**

### Zones naturelles d'Intérêt Reconnu



-  Périmètre d'autorisation
-  Périmètre de 500 m
-  Périmètre de 5 km
-  ZNIEFF de type I
-  Espace Naturel Sensible



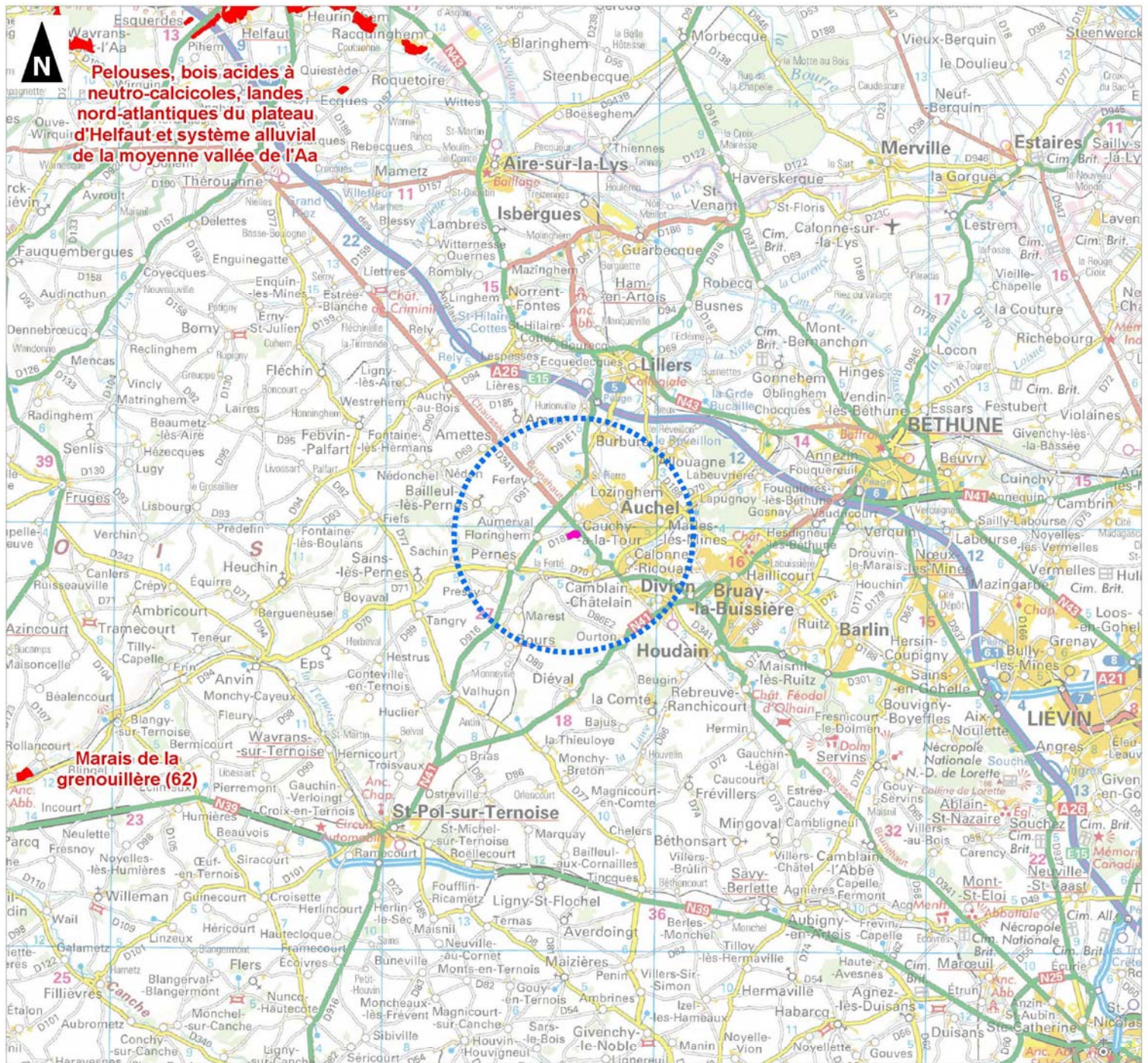
# WIENERBERGER - Carrière de CAUCHY-A-LA-TOUR (62)

Dossier de renouvellement de l'autorisation d'exploiter

## Réseau Natura 2000



-  Périmètre d'autorisation
-  Zone Spéciale de Conservation
-  Périmètre de 5 km



## 2.3.4 DIAGNOSTIC FLORE ET FAUNE

### 2.3.4.1 LES HABITATS NATURELS

Plusieurs sorties de terrain (Cf § 2.18.1) ont été réalisées afin d'identifier les habitats naturels et semi-naturels présents sur le site d'exploitation ainsi que pour les inventaires faunistiques (oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, insectes).

Le périmètre de la demande peut être divisé en deux entités, les parcelles de demande d'abandon partiel et les parcelles de demande de renouvellement. Celles-ci sont des parcelles cultivées relevant du Code Corine Biotope 82.11 tandis que les parcelles de demande d'abandon présentent plusieurs habitats distincts.

#### ■ LES PARCELLES CULTIVEES (CODE CORINE BIOTOPE 82.11)

Ces parcelles situées au Nord de la zone d'étude présentent une végétation spontanée rare et peu diversifiée.

Cette dernière se localise principalement en bordure de parcelles, espaces moins soumis à la pression des produits phytosanitaires et bénéficiant de l'ensemencement des milieux limitrophes. On y observe ainsi le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Matricaire camomille (*Matricaria recutita*), ...

Toutes les espèces spontanées présentes au sein de cet habitat sont très communes en Nord - Pas-de-Calais

#### ■ LES PARCELLES DE LA DEMANDE D'ABANDON PARTIEL

En dehors des habitats décrit ci-après, Les parcelles de la demande d'abandon partiel abritent principalement une végétation de prairie mésophile (Code Corine Biotope 38.1). On y observe l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Crépide capillaire (*Crepis capillaris*), la Tainaisie (*Tanacetum vulgare*), la Picride fausse épervière (*Picris hieracioides*), la Moutarde des champs (*Sinapis arvensis*), le Melilot blanc (*Melilotus albus*)... Mais également des espèces de milieux plus humides dans sa partie basse tels que la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*), l'Oseille crépus (*Rumex crispus*) et l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*). L'ancien front de taille présente également une végétation similaire avec quelques pieds de Saules cendrés (*Salix cinerea*).



Photographie 7. Prairie mésophile recouvrant les parcelles de la demande d'abandon partiel

- Ancien chemin d'accès (Code Corine Biotope 87,2)

Le chemin d'accès est situé sur les parcelles 53 et 54. Il présente une végétation clairsemée caractéristique de bord de chemin agricole. On y trouve notamment le Coquelicot (*Papaver rhoeas*), la Cotonnière à franges (*Gnaphalium uliginosum*), la Matricaire inodore (*Matricaria maritima inodorum*), le Mouron rouge (*Anagallis arvensis*), la Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), la Betterave commune (*Beta vulgaris*)...



Photographie 8. Ancien chemin d'accès

- Mare (Code Corine Biotope 22.1)

Une mare est située sur les parcelles 54 et 55 du site. Sa végétation est principalement représentée par des massettes (*Typha latifolia*) et quelques pieds de Scirpe commun (*Eleocharis palustris*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*) et Lycopus d'Europe (*Lycopus europaeus*). Elle ne présente pas de végétation aquatique implantée du fait de son caractère temporaire.

Ces plantes subissent fortement l'assèchement saisonnier de la mare qui présente en effet une période d'assez assez importante sur sa rive sud.